



RAPPORT DE MISSION

AUTO-EVALUATION DU PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELEVAGE (PASEL - PHASE 6 : 2010-2013)

D^r Bodé SAMBO & Bertrand GUIBERT (IRAM)

Avec la collaboration du Coordinateur du PASEL 6 : Abdoulaye DIAOURE et les responsables de terrain : Maïmouna OUSMANE, Idi IBRAHIM et Manzo Issouffou KEKAN

15 août 2013 - Version finale

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier le Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

iram34@iram-fr.org

Remerciements

La mission tient à remercier l'ensemble de l'équipe du projet PASEL 6, le consortium et son chef de file, les institutions et organisations partenaires rencontrées, la DDC au Niger pour l'accueil chaleureux et la fructueuse collaboration qui se sont révélés durant cette auto évaluation.

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	9
1.1. RAPPEL DU CADRE ET DE LA FINALITE DE L'APPUI	9
1.2. OBJECTIF DE LA MISSION, DEMARCHE ET METHODOLOGIE.....	9
1.3. DEROULEMENT DE LA MISSION	10
2. CONSTATS ET ANALYSE.....	11
2.1. RAPPEL DES FONDAMENTAUX ET DE L'EXECUTION DE LA PHASE 6.....	11
2.1.1. Quelques données fondamentales du programme.....	11
2.1.2. Grandes étapes d'exécution de la phase 6.....	12
2.2. CONSTATS ET ANALYSE DE L'OBJECTIF 1 : SECURISATION PASTORALE	12
2.2.1. Un vigoureux effort de structuration des instances emboîtées du Code rural	13
2.2.2. Une fonctionnalité des structures du Code rural diversement appréciée	14
2.2.3. Une opérationnalité des COFOCOM et des COFOB encore en attente	16
2.2.4. Une sécurité pastorale reconnue mais à réactiver en permanence par les acteurs	18
2.2.5. L'eau pastorale, une attente forte des populations mais déçue car reportée	20
2.2.6. Les journées foncières : amorce d'une planification et gouvernance durables ?.	20
2.2.7. Information en faveur des transhumants : amorce d'un système informatisé.....	21
2.3. CONSTATS ET ANALYSE DE L'OBJECTIF 2:CAPACITE DE PLANIFICATION.....	22
2.3.1. Comprendre et accompagner dans l'action une frange rurale défavorisée	22
2.3.2. Restaurer les sols et améliorer significativement la production des parcours	24
2.3.3. Anticiper le dialogue social pour des schémas d'aménagement consensuels.....	26
2.4. CONSTATS/ANALYSE - OBJECTIF 3 : INTENSIFICATION DE L'ELEVAGE	28
2.4.1. S'appuyer sur l'animateur formateur villageois pour vulgariser des techniques.	28
2.4.2. Renforcer les capacités des organisations et des services techniques.....	30
2.5. OBJECTIF 4 : CAPITALISATION ET CONTRIBUTION AUX POLITIQUES.....	33
3. RECOMMANDATIONS.....	36
3.1. RESPONSABILISER LES STRUCTURES DE LA DECENTRALISATION	37
3.2. INTENSIFICATION DE L'ELEVAGE OU ADAPTATION AUX ALEAS DIVERS?	38
3.3. METTRE L'INITIATIVE PRIVEE ET COLLECTIVE AU CŒUR DU PROCESSUS	39
3.4. NUANCER L'APPROCHE DE LA VOCATION PRIORITAIRE DES ESPACES	40
3.5. QUELLES ECHELLES POUR MIEUX SECURISER LE PASTORALISME ?.....	41
4. CONCLUSION.....	42
5. ANNEXES.....	43
5.1. TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	44
5.2. BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE.....	48
5.3. GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE SUR LE TERRAIN	49
5.4. CALENDRIER DE LA MISSION.....	53
5.5. OUTIL D'ANIMATION UTILISE LORS DES MINI ATELIERS.....	55
5.6. LISTES DES PERSONNES RENCONTREES (AU TERRAIN ET EN ATELIERS).....	56

Liste des Sigles et Acronymes

AE	Auxiliaires d'Elevage
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AFV	Animateurs Formateurs Villageois
APELDA	Appui à l'Elevage dans la région de Dosso et Aderbissanat
CES/DRS	Conservation des Eaux et Sols/ Défense et Restauration des Sols
CESAO/PRN	Centre d'Etudes Economiques et Sociales pour l'Afrique de l'Ouest / Pôle Régional Niger
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COFOR	Commission Foncière Régionale
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDC	Direction du Développement et de la Coopération Suisse
DDE	Direction Départementale de l'Environnement
DDGR	Direction Départementale du Génie Rural
DTF	Document Technique et Financier
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GT	Gestion des Terroirs
Hi3N	Haut Commissariat à l'Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » 3N
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
IRAM	Institut de Recherche d'Application des Méthodes de Développement
MAG/EL	Ministère Agriculture et Elevage (nouveau ME)
ME	Ministère de l'Elevage
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OP	Organisations Paysannes
OS	Objectif Spécifique
PAAPSSP	Projet d'Appui aux Aménagements Pastoraux et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux de la Coopération Technique Belge (CTB)
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PHRASEA	Programme Hydraulique Rural Appui au Secteur Eau et Assainissement
PASEL	Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage
PO	Planification Opérationnelle
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVDI	Projet Valorisation des Eaux de Dosso et Tillabéry
RAF	Responsable Administratif et Financier Afrique de l'Ouest (VSF/B)
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
SAREL	Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Elevage (projet VSF-B)
SCR	Structures du Code Rural
SDR	Stratégie de Développement Rural
S/E	Suivi Evaluation
SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SIMB	Système d'Information sur les Marchés à Bétail
SIT	Système d'Information des Transhumants
SNV	Organisation Néerlandaise de développement
SPCR	Secrétariat Permanent du Code Rural
SPR/CR	Secrétariat Permanent Régional du Code Rural
STD	Services Techniques Déconcentrés de l'Etat
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
UGC	Unité de Gestion et de Coordination
VSF-B	Vétérinaires Sans Frontières – Belgique

Préambule

La période d'octobre 2010 à juillet 2013 est riche en événements de toutes natures, bousculant évidemment le développement d'un programme tel que le PASEL 6. L'équipe a dû procéder à des ajustements stratégiques, méthodologiques et également opérationnels.

La crise alimentaire chronique est restée d'actualité, notamment en 2011 et plusieurs intervenants se sont investis dans la zone. De plus, l'année 2011 a été marquée par un déficit pluviométrique important, ce qui a eu des conséquences néfastes sur les populations rurales, y compris les éleveurs. Par contre, l'hivernage 2012 a été particulièrement satisfaisant, avec même par endroits, des inondations (notamment dans la Région de Dosso).

La révision/relecture de certains textes fondamentaux du Code rural (réflexion sur des Commissions Foncières Régionales et sur un manuel de procédures pour les COFOCOM et COFODEP) ainsi que l'élaboration de nouveaux textes, en lien avec le SAF (Schéma d'Aménagement Foncier), relatifs à l'accès et à la gestion des ressources naturelles soulignent l'importance de l'adaptation des méthodes d'accompagnement des acteurs régionaux et locaux dans leurs mandats. Dans cette perspective, les processus d'élaboration du SAF des régions de Dosso et Maradi ont débuté avec le développement d'une synergie d'actions entre les PTF.

La conduite du processus électoral à tous les niveaux au début d'année 2011 au Niger a permis l'émergence d'acteurs (élus régionaux et communaux) dans le nouveau contexte institutionnel (cumulant décentralisation et déconcentration) consécutif à l'adoption de la constitution de la 7^{ème} République. Il s'agit donc d'une catégorie privilégiée d'acteurs du PASEL 6.

Le paysage institutionnel s'est également renforcé avec l'arrivée de nouveaux partenaires (PTF) dont certains ont des actions synergiques et complémentaires avec celles du PASEL 6. Mais, incontestablement, la création d'un Haut Commissariat à l'I3N (Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») incluant la SDR (Stratégie de Développement Rural) constitue le fait majeur du début d'année 2012.

Par ailleurs, le nouveau découpage administratif au Niger a, comme annoncé dans la PO-2012, nécessité un ajustement de l'intervention par la prise en compte de nouveaux acteurs notamment ceux des 5 nouveaux départements créés : Bermo (dans les limites nord de l'ex-département de Dakoro), Tibiri (ex-département de Dogondoutchi), Dioundiou (ex-département de Gaya) et Abala et Balleyara (ex-département de Filingué).

Enfin, les événements au Mali (occupation de la partie Nord frontalière avec le Niger) et la recrudescence des phénomènes d'insécurité en lien avec l'islamisme radical et le terrorisme ont fini par amener les intervenants à édicter des restrictions de mouvements dans des zones spécifiques dont deux départements d'intervention du PASEL 6 : Dakoro et Filingué. Le travail des équipes (anticipation, sécurité, etc.) en est plus délicat, même si les activités se sont poursuivies comme programmées.

Résumé

La présente auto évaluation, située à six mois de la clôture du programme PASEL -phase 6 se déroulant de 2010 à 2013-, sur financement de la Coopération Suisse, a permis de recueillir les avis et les appréciations des différents acteurs sur les actions développées dans les régions de Dosso, Tillabéry (Filingué) et Maradi (Centre-Ouest du Niger). L'exercice a consisté à solliciter les débats aux échelles locales, communales, régionales et centrales sur les effets directs et induits des actions de développement promues par le programme. Sur ce constat, couplé à diverses observations d'expertise, la mission a formulé des pistes d'orientations pour une éventuelle perspective de poursuite de la coopération entre la Suisse (DDC) et le Niger.

Cet exercice dégage le constat d'un effort tout à fait apprécié par l'ensemble des acteurs concernant la mise en place, aux différents échelons (villages et tribus, communes, départements et régions), des structures institutionnelles du Code rural (objectif 1). Cette couverture inédite au Niger doit d'ailleurs faire l'objet d'une attention toute particulière à l'heure où une évaluation externe des vingt ans du Code rural est menée.

En termes d'effets sur les partenaires, les avis sont relativement consensuels pour reconnaître une contribution significative à la prise en compte de la question foncière. Cela se traduit par une amélioration de la capacité des acteurs à concevoir, planifier et mener l'exécution d'actions de développement dans leurs entités administratives (villages/tribus, départements, régions) et électives (communes, régions). Au niveau des bénéficiaires ruraux (opérateurs ruraux, agriculteurs, agro éleveurs et pasteurs transhumants), ce renforcement de capacité se traduit par une meilleure gouvernance autour de la planification du développement (objectif 2) et de la défense des droits des tiers. À titre d'exemple, les acteurs rencontrés affirment unanimement la baisse des conflits ruraux entre agriculteurs et éleveurs grâce à la sécurisation pastorale (négociations et accord sociaux, puis balisage des couloirs et aires pastorales).

Les différents aménagements ont permis de faire baisser les tensions entre les communautés autour des différents usages sur les ressources naturelles (eau d'abreuvement, parcours et divers pâturages). Les zones sécurisées pour le pastoralisme se sont donc étendues, hormis les périphéries frontalières qui, elles, demeurent plus que jamais préoccupantes.

La capacité de maîtrise d'ouvrage par les collectivités territoriales est en cours d'acquisition. Les ressources humaines spécialisées au niveau communal font défaut. De plus, à chaque mandat électif, certains renforcements ou formations sont à reprendre. Les mini ateliers ont souligné la nécessité de renforcer la responsabilisation des institutions élues et de celle des citoyens en général sur le moyen terme. Un indéniable acquis en maîtrise d'ouvrage est visible dans certaines communes et même au niveau de la base (COFOB) sur le contrôle du foncier et des ressources naturelles. Mais ces acquis doivent globalement se pérenniser dans une démarche ascendante, de la base vers la région.

L'effort d'animation autour de la planification régionale et des schémas d'aménagements correspondants ont été l'occasion de développer des outils et des méthodes de concerta-

tion précieuses (« jeudis du foncier » sur Dosso par exemple, réunissant périodiquement les acteurs régionaux pour débattre sur le futur plan d'aménagement).

Le défi du développement est bien de conserver une telle dynamique sans l'aide soutenue des différents partenaires externes... Il ne donc peut y avoir durabilité sans un véritable changement ascendant porté par une masse critique de ressources humaines aux différents échelons de la société.

Enfin de nombreuses formations (objectif 3) ont permis d'améliorer la capacité des acteurs à tenter de nouvelles initiatives privées ou associatives (services de santé animale, d'accès aux intrants, de reconstitution de cheptel, etc.).

Certaines formations dispensées n'ont pas pu être valorisées, faute de financement causé par l'absence de services financiers offensifs dans les régions cibles. Inévitablement, bien des frustrations apparaissent face à l'absence d'opportunités de financement. Toutefois, la majorité des partenaires et les bénéficiaires saluent le respect d'une certaine continuité dans les activités accompagnées par le PASEL, malgré un contexte difficile.

Le présent rapport se termine sur diverses observations d'expertise ébauchant des pistes d'orientations pour une éventuelle perspective d'orientation de la coopération Suisse-Niger.

Ces propositions s'orientent autour de l'accompagnement d'une responsabilisation accrue des acteurs locaux pour actionner eux-mêmes leur propre développement. Ces propositions concernent au premier chef les plus vulnérables afin de ne pas accentuer davantage les disparités sociales (inter générationnelles, genre, transhumants). À ce titre, l'accompagnement d'initiatives économiques déjà amorcé doit être accentué, notamment en sollicitant d'autres acteurs indispensables au développement (institutions de micro finance, transformateurs privés de produits agricoles ou d'élevage, micro entreprises rurales montées par les jeunes, etc.).

Enfin, le développement exige une paix sociale consolidée. Sur le programme passé et actuel, la paix s'est construite malgré les différents soubresauts, tant climatiques que socio politiques, ou encore sécuritaires (contrecoup de la crise libyenne, puis malienne et nigériane), que la zone frontalière a subi en 2012 et 2013.

Cet effort doit être renforcé particulièrement au niveau frontalier par des investissements et des aménagements dans le cadre d'actions conjointes inter étatiques (espace CE-DEAO, UEMOA, etc.). Pour cela des rapprochements d'organisations d'éleveurs devront se poursuivre et être accompagnés afin d'arriver à une sécurisation du secteur de l'élevage au niveau frontalier.

Dans cette perspective transfrontalière, l'État doit mettre en œuvre des politiques sous régionales déjà décidées en commun, en prenant suffisamment en compte les agro éleveurs et des pasteurs transhumants les plus pauvres dans la poursuite d'une stratégie de sécurité alimentaire nationale dont l'élevage reste un facteur essentiel.

- - - - -

1. Introduction

1.1. Rappel du cadre et de la finalité de l'appui

La phase 6 du PASEL a pris en compte les leçons tirées des phases précédentes, notamment l'originalité de l'approche participative et de la négociation sociale développée par le PASEL. Le programme s'appuie sur la nécessité de compléter et d'étendre les capacités des structures emboîtées du Code rural. Cela doit se traduire par l'accompagnement du processus de sécurisation des couloirs de passage, des aires et enclaves pastorales. Il s'agit également d'améliorer la prise en compte des autres aspects du développement rural, à savoir l'intensification de la production pastorale et agro-pastorale, l'aménagement des aires de pâturage ainsi que la poursuite de l'établissement des capacités locales et régionales de sécurisation de la mobilité des pasteurs.

Cet exercice doit amener les différentes parties prenantes à poser un regard critique sur les différents aspects de la mise en œuvre, apprécier les processus, les rôles des acteurs, évaluer les résultats du programme et les principales leçons ou recommandations à émettre.

1.2. Objectif de la mission, démarche et méthodologie

Conformément aux termes de référence, l'objectif de la mission a été d'accompagner l'équipe devant effectuer l'auto évaluation avec et par les acteurs pour l'ensemble de la phase 6 du programme¹. Il était attendu de ce travail la mise en évidence des acquis, des enseignements et des bonnes ou mauvaises pratiques enregistrées. Il s'agissait également de formuler des éléments prospectifs visant à considérer les acquis tangibles pour de futures interventions et des recommandations pour éviter les gaps constatés.

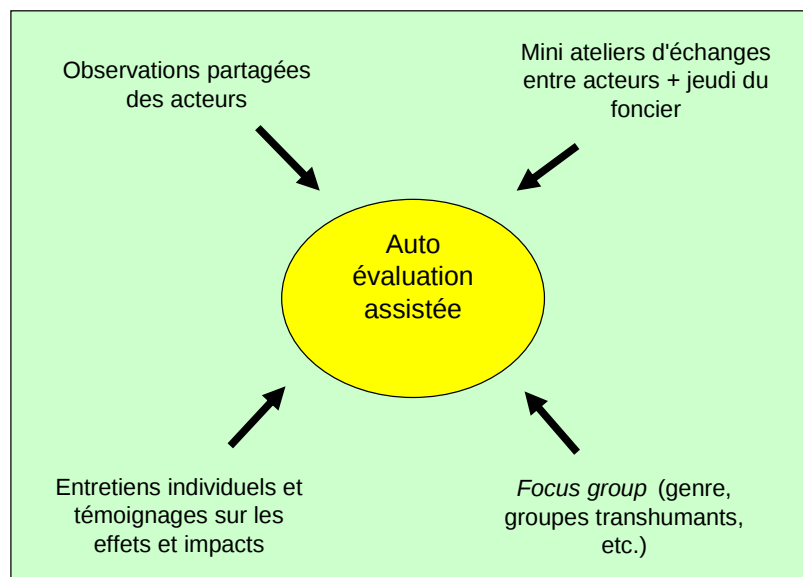
Afin de s'assurer d'une compréhension partagée de cet exercice d'auto évaluation assistée, une mise au point a été effectuée au début de la mission entre les parties prenantes (PASEL, consortium VSF/SNV/CESAO et source de financement : DDC). Il a été précisé que la mission doit s'engager dans la facilitation d'une auto évaluation par et avec les acteurs situés aux différentes échelles géographiques et administratives de l'accompagnement du PASEL 6 (campements/villages/tribus, communes, départements, régions).

¹ Dans l'ensemble du document, l'auto évaluation concerne la phase 6 du PASEL, sans alourdir la terminologie du sigle (PASEL – 6^e phase). Lorsque des références aux cinq autres phases sont faites, nous le mentionnons explicitement.

Il ne s'agit donc pas d'une évaluation externe communément admise. Toutefois, l'équipe de consultants, accompagnée des membres du consortium et des cadres du PASEL, sont également tenus de formuler des recommandations spécifiques d'ordre prospectif.

Les éléments méthodologiques ont été pensés et choisis en commun entre l'équipe de consultants, le consortium et les cadres du PASEL. Étant entendu que la vision du PASEL 6 est prioritairement un renforcement des capacités des acteurs locaux et régionaux (collectivités territoriales, structures du Code rural à différents niveaux, producteurs ruraux, chefferie traditionnelle, administration centrale, services techniques déconcentrés, organisations agropastorales, femmes leaders, prestataires divers), l'évaluation se focalise donc sur les dires d'acteurs de terrain, avec des recoupements par triangulation.

Même si les indicateurs quantitatifs ont été pris en compte dans la synthèse, l'approche qualitative a été privilégiée et combine plusieurs moyens de collecte comme illustré ci-après :



1.3. Déroulement de la mission

Les contacts sur Niamey se sont déroulés en début et en fin de mission et ont été menés pour la plupart par les deux consultants.

La tournée de terrain, réalisée par le consultant D^R Bodé Sambo et épaulé par les responsables du PASEL, a concerné les trois régions de Dosso, Maradi et Tillabéry, avec un itinéraire allant de Bermo à Dakoro, Guidan Roumji, Maradi, Dogondoutchi, Tibiri, Dosso, Filingué et Baléyara. Cette tournée s'est déroulée du mercredi 03 juillet au dimanche 14 juillet. Parallèlement un contact à distance a été activé entre les deux consultants par internet/téléphone, et couplé avec des informations régulières avec le Coordinateur du PASEL.

La rédaction du rapport a été réalisée par les deux consultants, avec l'envoi aux commanditaires programmée en version provisoire le 23 juillet, et finale pour la mi-août.

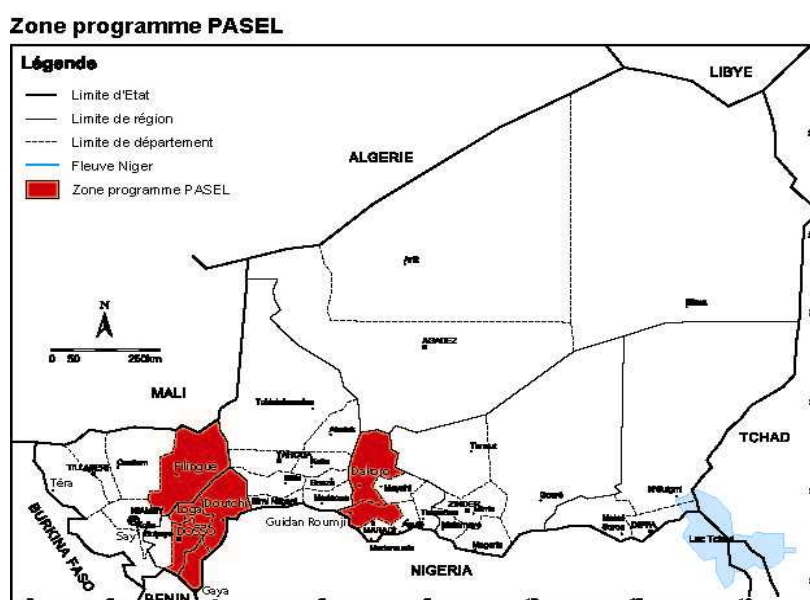
2. Constats et analyse

2.1. Rappel des fondamentaux et de l'exécution de la phase 6

2.1.1. Quelques données fondamentales du programme

À la différence des cinq autres phases qui étaient en régie, la présente phase est exécutée par un consortium d'ONG dont l'organe d'exécution est une Unité de Gestion et de Coordination (UGC) composée d'un Coordinateur, de trois cadres responsables par Objectif Spécifique (COS) et d'une Comptable. Le COS responsable de l'objectif Spécifique 3 est aussi Chef de l'Antenne à Dakoro avec couverture zonale sur les départements de Dakoro (aujourd'hui Dakoro et Bermo) et Guidan Roudji. Chaque responsable croise une affectation géographique avec une compétence thématique (objectif).

La zone d'intervention porte sur trois régions administratives du Niger et douze départements : Abala, Balleyara et Filingué – dans la région de Tillabéry ; Loga, Dosso, Gaya, Dondoutchi, Tibiri et Dioundiou – dans la région de Dosso et Guidan Roudji, Dakoro et Bermo – dans la région de Maradi.



Les objectifs spécifiques (opérationnels) sont au nombre de quatre dont les trois premiers gérés par le consortium de mise en œuvre, objet de cette auto évaluation et le dernier directement par le bailleur. Le document de projet PASEL dans sa conception de la 6^{ème} phase

(octobre 2010 - fin 2013) ne définit pas d'objectifs chiffrés en matière de bénéficiaires des actions. Par contre, il inventorie les catégories d'acteurs locaux à accompagner : collectivités territoriales, structures du Code rural, producteurs, chefferie, administration et services techniques déconcentrés, organisations agropastorales, femmes leaders et prestataires divers.

2.1.2. Grandes étapes d'exécution de la phase 6

La Coopération Suisse a opté pour confier la mise en œuvre du PASEL 6 à un mandataire. Les structures VSF-B, SNV et CESA/PRN (partenaire local principal) ont soumissionné sur la base de la constitution d'un consortium, dont VSF-B est chef de file.

Le démarrage de la phase actuelle est intervenu après une rupture inhérente, entre autres, au processus de sélection de l'opérateur échelonné sur une durée plus longue que prévue entraînant du coup la nécessité de s'adapter à ce décalage imprévu.

Les premiers mois de l'intervention ont permis d'élaborer les principales stratégies thématiques, les outils de suivi évaluation et d'initier les relations avec les différents acteurs impliqués sur la zone d'intervention.

La seconde période de l'année 1 a été consacrée à la mise en œuvre des actions inscrites dans la Programmation Opérationnelle (PO). Fin 2011, des échanges entre le consortium, la DDC et le ME ont permis de préparer le premier (et unique au passage de la mission) comité de suivi du programme qui s'est déroulé en janvier 2012.

L'année 2012 a été consacrée à la poursuite et à la consolidation des actions sur toutes les thématiques validées mais a également vu l'amorce de la réflexion sur deux aspects importants : les acquis en matière de capacité des acteurs locaux pour une appropriation conséquente des actions et le positionnement optimal à adopter pour la 3^{ème} et dernière année de l'intervention et, en particulier, en lien avec les orientations stratégiques annoncées du bailleur.

L'année 2013 en cours, est prévue comme une étape de finalisation des activités et de capitalisation à tous points de vue. Elle inclut donc l'exercice de cette auto évaluation et donc l'essentiel de son contenu qui est énoncé dans le présent rapport.

2.2. Constats et analyse de l'objectif 1 : Sécurisation pastorale

Dès la toute première phase du PASEL en 1998, l'approche de l'élevage pastoral et sa nécessaire mobilité dans des espaces pastoraux complémentaires ont été au cœur de l'objectif de la Coopération Niger-Suisse. L'originalité a été de partir des zones conflictuelles (le conflit de Toda dans Guidan Roundji, par exemple) pour activer une sécurisation de la mobilité pastorale. Le développement d'une zone passe donc par l'étude des jeux d'acteurs qui s'expriment, entre autres, par les différends, voire des conflits. Le développement est donc compris comme un investissement social pour sécuriser l'espace rural.

Cette vision forte et innovante durant la dernière décennie s'est peu à peu affirmée au niveau national, mais aussi dans les sous régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objectif premier de la phase actuelle s'inscrit tout à fait dans cette vision prospective originelle. Son libellé en est ainsi formulé : « *Les conditions de sécurisation durable de la mobilité des pasteurs nomades et transhumants dans les trois régions partenaires du programme sont renforcées et soutiennent la poursuite et consolidation du balisage des couloirs de passage, des enclaves pastorales et des aires de pâturage ainsi que la prévention et gestion des conflits* ».

Il précise les voies et moyens pour apporter une sécurité à l'élevage pastoral avec des activités de délimitation géographique des espaces pastoraux destinés aux déplacements des troupeaux (couloirs), à l'attente ou la résidence des hommes et des animaux et aux parcours que cela implique (aires et enclaves pastorales).

Sans le citer nommément, le consensus social est recherché avant toute matérialisation de l'espace agraire (pastoral, agricole, forestier et hydraulique) car la finalité de l'objectif premier est la recherche de la paix sociale entre les communautés autour d'un usage durable, responsable et équitable des ressources naturelles communes.

Le bras actif de cet objectif premier s'appuie sur les structures du Code rural situées aux échelles emboîtées que sont la région (secrétariats permanents), le département (commissions foncières départementales), la commune (commissions foncières communales) et le village ou la tribu (commissions foncières de base).

Deux résultats distincts sont ainsi formulés :

R 1.1. « *La mise en place des structures du Code rural dans les départements concernés est complétée et ces structures sont capables d'assurer la poursuite de la matérialisation et du balisage des couloirs de passage, des enclaves pastorales et des aires de pâturage en s'inspirant de la méthodologie développée par le PASEL* ».

R 1.2. « *L'accès aux ressources pastorales des zones concernées et leur mise en valeur équitable et durable sont améliorées sur l'ensemble de la zone d'action du programme et contribuent à la prévention et à la gestion des conflits* ».

2.2.1. Un vigoureux effort de structuration des instances emboîtées du Code rural

Les populations au sens large sont au courant des modifications qui sont apparues dans le paysage institutionnel, en partie grâce aux actions du PASEL. Les structures du Code rural selon leurs terminologies SPR/CR-COFODEP-COFOCOM-COFOB sont connues pour la majorité des citoyens. Sans forcément comprendre les réelles fonctions de tels organes, le lien entre les « affaires touchant à la terre » et ces nouvelles structures est établi pour le citoyen. Toutefois certaines catégories² (jeunes bergers, villages et tribus sans COFOB, certaines femmes et minorités sociales) ignorent encore, à ce jour, l'existence de telles structures.

Les entretiens et le positionnement des acteurs locaux dans leur globalité soulignent que le niveau communal a davantage irrigué l'information sur la structure correspondante (COFO-

² Constats faits dans la Tarka (Dargué), à l'aire de Bowèye (jeunes bergers) et à Bermo (*focus group* femmes).

COM). Les communications horizontales ont été plus efficaces au niveau communal que départemental (COFODEP). Ce constat peut s'expliquer par la cohésion sociale forte que représente le niveau communal. À ce niveau, le dialogue social s'avère plus poussé au niveau des familles élargies ainsi qu'entre les différents lignages.

L'installation des COFOB à la base (villages et tribus), quoique plus récente (peu étaient installées en 2011) est également connue par les citoyens. Elle est toutefois perçue comme un prolongement du pouvoir de la chefferie et non véritablement comme une instance nouvelle. La chefferie assoie son autorité et sa légitimité sur l'histoire sociale héritée de plusieurs siècles. Certains chefs âgés ne comprennent pas toujours cette nouvelle façon consensuelle d'analyser la situation socio foncière et la prévention de conflits. De plus, il faut tout de même rappeler que l'installation d'une COFOB reste modeste, ne serait ce que sous l'angle matériel, premier élément perceptible par la population.

Dans cette diffusion de l'information, l'approche utilisée par l'UGC a consisté à la formation de formateurs (animateurs formateurs villageois) afin d'aboutir à une transmission « par cascade » de l'information sur le Code rural et le mandat de ses structures emboîtées. Cette démarche explique le résultat qui est en dépassement selon les objectifs fixés en 2011 en matière de sensibilisation sur l'approche PASEL.

Le niveau départemental a su transmettre l'information aux membres des COFOCOM, puis auprès des représentants siégeant dans les COFOB. L'historique du PASEL, l'efficacité des différents membres du consortium, y compris les spécialistes de formations adaptées (CESAO par exemple), l'ambition de couverture de la zone par le programme expliquent un tel effet sur les populations. Cet effet est reconnu par les autorités et les partenaires du PASEL 6 rencontrés.

Les trois régions, et surtout les douze préfectures cibles présentent un taux de couverture de structures du Code rural le plus élevé du Niger (entretien SPCR). La commune de Douméga est actuellement couverte de COFOB à 100%, même si cela reste une exception notoire. Il s'agit donc d'un cas d'école qui pourrait être pris en compte par l'évaluation en cours du Code rural (courant juillet).

2.2.2. Une fonctionnalité des structures du Code rural diversement appréciée

La fonctionnalité est définie précisément dans le cadre du suivi évaluation mené par le PASEL³. Celui-ci estime que toutes les COFODEP sont fonctionnelles en 2012. La confirmation du Secrétaire Permanent en assemblée générale a permis d'améliorer la fonctionnalité et

³ Certes les deux aspects (opérationnalité et fonctionnalité) s'emboîtent l'un dans l'autre, mais pour éviter toute incompréhension, le PASEL a défini des critères pour délimiter les contours de chaque notion telle qu'elle est interprétée en interne. Ainsi, les critères de fonctionnalité retenus sont : (1) Capacité technique des membres : la formation des membres sur les principaux thèmes du code rural et aptitudes techniques en SIG, etc. ainsi que les sessions de recyclage. (2) Collégialité des membres de la COFODEP : implication de tous les membres, respect du règlement intérieur, partage de l'information. (3) Tenue des activités de fonctionnement : assemblées générales, réunions entre certains membres. (4) Capacité logistique : le local et les matériels de bureau, possession ou mobilisation d'un moyen de déplacement. Le seuil de 85% de COFODEP fonctionnelles a été retenu au regard du lien direct qu'elles ont avec le PASEL.

l'opérationnalité de la COFODEP de Loga qui était jugée la moins opérationnelle en 2011. Toujours sur la même base, avec un taux de COFOCOM fonctionnelles et opérationnelles de 35% en 2011, les investissements du PASEL de l'année 2012 ont permis d'atteindre un taux de 56%, proche du 60% prévus. La poursuite des activités en 2013 tend vers la convergence effective, voire le dépassement, entre prévision et réalisation dans ce domaine.

Selon les critères choisis, la fonctionnalité n'est pas vraiment contestée par les acteurs locaux et les différents partenaires. Les structures mises en place existent bel et bien aux échelles d'intervention prévues. C'est un changement notoire dans le paysage institutionnel rural. Les autres acteurs (organisations d'éleveurs, services techniques, élus, privés) reconnaissent bien la nécessité de travailler avec cet acteur devenu incontournable dans la poursuite du développement et de l'aménagement local.

Malgré ce progrès institutionnel qui est souligné par certaines autorités⁴, il faut reconnaître que les différents acteurs jugent diversement les difficultés fonctionnelles perçues avec les COFODEP et les COFOCOM.

Il est souligné que la plupart des COFOCOM ne présentent pas encore la fonctionnalité d'un service administratif en tant que tel. Ces jeunes structures ne maîtrisent pas totalement leurs rôles dans les communes. De plus, le manque de structuration des COFOCOM en cellules compétentes (cellule matérialisation, cellule sensibilisation-communication, etc.) dans la plupart des communes reste une des difficultés de fonctionnement. Le fait qu'il faille concevoir un nouveau service et non reproduire un système administratif déjà existant dans l'administration se révèle être complexe. Par exemple, le classement du courrier et son archivage reste rarement effectif et d'une manière sécurisée, malgré toute l'importance que cela revêt. Par ailleurs, il n'y a pas de règlement intérieur endogène et adapté à une structure de cette importance (avec des exigences de transparence, de bonne gouvernance, d'impartialité, de confidentialité qu'un tel service implique). Faute de compétences internes, le règlement n'est pas défini alors que cela devrait être un des symboles fondateurs. Même au niveau de certaines COFODEP mises en place en début 2013, par exemple à Balleyara, le règlement intérieur n'est pas élaboré.

De plus, peu de COFOCOM ont effectué des missions d'encadrement auprès de leurs COFO de base (COFOB). À ce titre, le service n'est pas encore reconnu d'une manière dominante. Au-delà des collègues et de leurs représentants, il n'y a généralement pas un ancrage social encore clairement perçu, même si l'existence institutionnelle existe bel et bien.

Toutefois, certaines communes témoignent d'un engagement certain à l'image de Matankari, Dankassari, Chadakori, Douméga qui consacrent un budget non négligeable (jusqu'à 700.000 Fcfa par an dans certains cas) pour l'accompagnement des structures du Code rural en regard du budget communal de quelques millions.

Il y a lieu de noter que la quasi-totalité des COFOB possède le matériel qu'il faut pour fonctionner. L'équipement de base d'une COFOB est constitué par une malle de rangement de

⁴ « La force du PASEL c'est la proximité, la promptitude, du concret même, c'est-à-dire pour moi répondre en un temps record aux besoins de la population. » Dire de Mr Hassan Idrissa, préfet de Bermo, relevé le 04 juillet 2013.

fournitures administratives contenant un cachet, un ruban, une copie de la loi pastorale, un carnet de reçu, un registre avec les actes fonciers. Chaque COFOB réunit au moins quatre membres actifs⁵, avec des secrétaires censés assurer l'organisation, puis l'animation de réunions ou d'assemblées générales.

Du fait d'une opérationnalité encore émergente, la plupart des bénéficiaires reconnaissent que l'autorité traditionnelle cumule finalement la fonction de pouvoir et celle du service de commission foncière à la base. Sauf exception⁶, il n'est pas encore réellement distingué l'apparition d'un nouveau service foncier au village, ou à la tribu, mais plutôt le prolongement, voire la confirmation de l'autorité de la chefferie sur les questions foncières et de gestion des ressources naturelles.

Ces faits soulignent que nous nous trouvons dans des changements sociaux qu'il faut nécessairement apprécier sur la durée (impacts sur le moyen terme). En effet, tant la décentralisation politique que la structuration des COFOB doivent s'appréhender à l'échelle temporelle de la décennie, voire à celle d'une génération (environ vingt ans pour le Niger). L'accompagnement des COFOB par l'État, avec l'appui éventuel de différents partenariats, doit donc tenir compte de cette réalité.

2.2.3. Une opérationnalité des COFOCOM et des COFOB encore en attente

L'opérationnalité est définie précisément par le PASEL⁷. En fin 2012, l'opérationnalité est estimée acquise pour les 2/3 de l'effectif des COFOCOM enquêtées (données du suivi).

L'opérationnalité d'une structure est évidemment liée à son activité planifiée, exécutée puis capitalisée. Il faut mentionner que certains équipements sont primordiaux dans toute opération informative en milieu rural. On peut citer les moyens de déplacement qui, en cas de manque comme cela est fréquent, handicape toute activité systématique d'envergure comme celui de la sensibilisation populaire autour du respect des couloirs de passage et des aires de pâturage. Mais le point le plus crucial réside dans l'habitude de versement de *per diem* pour les missions des membres des COFOCOM. Sans le versement de *per diem*, l'opérationnalité est quasiment hypothéquée. Or, il n'est pas pensable que le versement de frais de déplacements comme pratiqués dans le cadre des projets et programmes puissent être pris en charge par les jeunes communes. L'opérationnalité des COFOCOM devra donc passer par un bouleversement des habitudes qui doit s'appuyer une responsabilité accrue de ces jeunes structures.

⁵ Le chef de village ou de tribu, un secrétaire et deux assesseurs représentant la diversité des usagers des ressources naturelles (agriculteurs, éleveurs).

⁶ Comme mentionné en page suivante au travers d'un témoignage du maire de Douméga à propos de la diminution des terres réservées à la chefferie.

⁷ Le PASEL a défini des critères pour délimiter les contours de chaque notion. Ainsi, les critères d'opérationnalité retenus sont : (1) Capacité de planification : existence d'un plan ou programme d'activités et d'un budget de fonctionnement. (2) Tenue d'activités prévues par le code rural : délivrance d'actes de transactions fonciers, contrôle de mise en valeur des ressources naturelles rurales, etc. (3) Relations externes : soutien de l'État, soutien des collectivités, existence des partenaires techniques et financiers. Le seuil de 85% de COFODEP opérationnelles a été retenu au regard du lien direct qu'elles ont avec le PASEL.

Dans le cadre du PASEL, les COFOCOM se sont fortement impliquées dans les actions de balisage des couloirs de transhumance, des aires et des enclaves pastorales. Toutefois, un programme planifié d'activités ainsi que des bilans annuels sont que trop rarement présentés par les membres des COFOCOM. Il s'agit davantage d'activités réalisées ponctuellement à la demande, souvent avec une initiative externe (projets et programmes). Cela ne traduit pas une programmation consciente et délibérée d'activités visant un objectif commun que doit avoir toute institution autonome. Trop rares encore sont des exemples où les communes s'impliquent directement, en l'absence de toute initiative externe. Mais ces seuls exemples montrent que les actions de prévention sont hautement rentables en termes de paix sociale et de bonne entente communautaire. Certains élus rencontrés l'ont bien compris au point de consacrer une partie croissante de leur budget aux structures du Code rural.

Au niveau des COFOB, seulement un gros tiers réalise des sensibilisations et établissent ensuite des actes de transactions foncières en bonne et due forme. Au-delà du gros effort de formation et d'information qu'a impulsé le PASEL auprès de ses partenaires, les COFOB ne maîtrisent pas correctement les rôles qui leurs sont assignés. De plus, les membres ont bien d'autres activités en dehors de la commission foncière. Par exemple, la saison d'hivernage marque quasiment un temps mort dans toutes les activités de transactions foncières qui se déroulent plutôt en saison sèche. Seules quelques conciliations autour de différends sur la gestion des ressources naturelles (divagation d'animaux induisant des dégâts champêtres, dépassement des limites de cultures sur les axes de transhumances, etc.) sont menées par les COFOB.

On note également la réalisation de tournées de terrain en début d'hivernage pour rappeler le respect du balisage (observation relevée lors de l'auto évaluation par exemple à Matankari, Dakoro et Dankassari), avec interpellation de contrevenants et en fin d'hivernage pour la date de libération des champs en vue de l'anticipation de l'arrivée des transhumants. Certaines tournées sont réalisées spontanément par les chefferies ou les COFOB ce qui souligne le changement obtenu. Certains chefs avouent être « fatigués » par les conflits fonciers et préfèrent investir dans la prévention plutôt que de subir la remise en cause de leur légitimité dans des règlements trop souvent contestés par certaines parties impliqués dans les affaires foncières⁸.

Ces mesures préventives ne doivent pas faire croire à un respect rigoureux, durable et généralisé des couloirs ancestraux de transhumance. Lors des *focus group* avec les transhumants et les représentants d'associations d'éleveurs, le constat de nombreux cas de défaillance (mise en culture, actions de régénération forestière, villagisation sur les couloirs) exclu toute fonctionnalité et continuité du couloir en question, remettant ainsi en cause la mobilité pastorale.

L'installation et l'équipement des structures du Code rural visent à l'appropriation de la maîtrise d'ouvrage des actions de prévention des conflits et de gestion des ressources naturelles directement par les collectivités territoriales. En effet, cette amélioration demeure cruciale dans la durabilité des actions de sécurisation pastorale. On note que la maîtrise de certains postes de coûts, ajoutée à l'amélioration de la qualité de la méthodologie de travail, permet

⁸ Évocation relevée lors du mini atelier tenu à Guidan Roumdji.

progressivement de réduire le coût moyen de l'installation et de la formation de base d'une COFOB à environ 120.000 Fcfa l'unité.

Témoignage : Le 04 juillet 2013 près de Bermo, M. Djamari, Président COFOB d'Ego déclare : « *Depuis l'installation de la COFOB en 2011, nous savons comment résoudre les problèmes liés à la gestion du pâturage et de l'eau. Ainsi, en cas de problèmes qui dépassent les compétences des membres de la COFOB, nous savons à qui s'adresser maintenant.* »

Le 11 juillet, M. Cherif, maire de Douméga : « *Depuis l'installation effective des COFOB dans les villages et tribus de ma commune, certaines pratiques bannies dans les textes du Code rural comme celle des terres de chefferies⁹ ont commencé à disparaître.* »

2.2.4. Une sécurité pastorale reconnue mais à réactiver en permanence par les acteurs

L'historique du PASEL s'est bâti sur les actions en faveur de la sécurisation de la mobilité. À ce titre, les phases précédentes ont été un référentiel indéniable et incontesté en matière de démarche et de méthode d'animation sur le terrain pour diminuer les différends socio fonciers et ainsi prévenir des conflits plus graves.

Le processus de balisage adopté se base sur des étapes préalables d'obtention d'accords sociaux entre les différentes parties usagères des ressources naturelles. Pour la phase qui nous intéresse, ce processus social a débuté en début 2011. Il se base sur une concertation visant l'obtention d'un consensus entre les parties et sous l'égide des autorités communales, de l'autorité traditionnelle, des COFO avec les services techniques déconcentrés et des représentants d'organisations d'éleveurs.

Dans cette étape préliminaire, la situation consensuelle de positionnement des couloirs, des aires ou encore des enclaves reste toujours sujette à controverse. Le PASEL place comme centrale la priorité au débat avant les travaux d'aménagements (balisages). Les remises en cause de tracés provisoires ne doivent pas être considérées comme des échecs méthodologiques mais plutôt comme un point de discorde nécessitant un ajustement à un moment donné pour arriver à un balisage définitif. De nombreux exemples illustrent l'intensité des constructions d'accords avec remise en cause de limites, modifications de tracés, agrandissement ou rétrécissement d'aires, etc.

Par exemple, on peut rappeler des réajustements de limites d'une aire (Batako) qui ont été faits dans la commune de Mokko (Dosso). Dans la commune de Dan Goulbi (Dakoro) une partie de la population a voulu remettre en cause un accord social pourtant validé afin de dévier le tracé originel provisoire. Le même cas s'est également produit dans la commune de Zabori... Les exemples sont donc nombreux. Il apparaît clairement que la construction d'un accord social autour du foncier pastoral est donc un processus dynamique et évolutif. L'acquis du PASEL réside dans le fait que le débat social inclusif reste au centre du processus. La matérialisation de l'espace par le balisage n'est finalement qu'un prolongement physi-

⁹ Il s'agit d'un privilège qui permet au chef de village de s'accaparer des meilleures terres qui pourtant sont des ressources communes dont il doit affecter l'usufruit aux demandeurs. La chefferie n'est donc pas propriétaire, elle gère seulement le droit d'usage.

que et technique de tout le processus. L'innovation reste donc essentiellement sociale, ou plus justement dit, résulte d'un construit social.

Même si pendant et après les travaux de balisage certaines parties minoritaires tentent de remettre en cause le consensus, force est de constater la satisfaction des populations et des acteurs sur le fait qu'aucun cas d'arrachage des balises ou de conflits graves n'a été rapporté après le balisage. Il est certain que ce processus de sécurisation s'est passé avec l'accord de la majorité des acteurs à tel point que les communautés locales elles-mêmes veillent au respect de ces règles qu'elles estiment être siennes (observation faite durant l'auto évaluation là où il y a des COFOB dynamiques).

Témoignages : Le 07 juillet 2013, Garso Souley, dans l'aire de Dan Bowèye affirme que « depuis la mise en place du balisage des couloirs de passage, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont diminué. Nous arrivons à évacuer la zone sud compliquée de Chadakori sans trop de problèmes ».

Le 07 juillet, Dangui, éleveur transhumant à Dan Bowèye affirme que « le réseau des couloirs nous donne plusieurs chemins possibles. Selon la situation du pâturage, de la tranquillité ou d'un jour de marché, on prend un chemin plutôt qu'un autre. C'est commode ».

Toutefois, la situation reste parfois tendue sur certains tronçons. Le PASEL dans son accompagnement des parties prenantes autour des nouveaux aménagements reste vigilant. Dans certains cas, il peut décider d'interrompre les travaux momentanément comme au niveau de l'aire de Maizari (commune de Douméga, département de Tibiri). Le processus de recherche d'accord social a été différé pour cause de tensions excessives vis-à-vis des usages contradictoires d'une aire pastorale. Cette posture souligne le caractère professionnel des équipes de terrain (PASEL - partenaires opérationnels, et consortium plus indirectement).

Ces faits montrent si besoin est, qu'il faut accorder encore plus de vigilance en matière de sécurisation des espaces pastoraux de la part des responsables communaux ainsi que celle de la part des autorités administratives à qui incombe, *in fine*, le rôle de la police rurale.

Enfin, il est relevé le respect d'un souci de formalisation marquant tout accord social obtenu. Le Pasel veille à ce qu'un arrêté écrit constate une reconnaissance juridique des espaces partagés (couloirs de passage, pourtour des mares et aires pastorales connexes) nouvellement balisés.

En termes de bilan en 2011, 930 km d'espaces pastoraux ont été balisés. Pour 2012, le balisage a été effectif sur l'ensemble des espaces partagés retenus, soit un total de 1.121 km.

On note un souci de recherche d'une meilleure efficience. En 2012, l'intervention a permis de réduire les coûts au km balisé (de 175.000 à 152.000 Fcfa environ). La qualité des travaux d'exécution constitue un point d'attention. Certaines reprises pour être en conformité avec les clauses contractuelles ont parfois été nécessaires. La maîtrise d'ouvrage communale assume correctement son rôle (planification, études, contractualisation, suivi de la réalisation des travaux) dans certaines zones alors que dans d'autres la sécurité pastorale régresse, faute de dynamisme communal. Une situation pourrait être dressée sur la cinquantaine de communes à ce sujet là en fin de programme. La mission n'a pas pu être exhaustive à ce niveau qui mérite une tournée générale de la zone d'intervention.

2.2.5. L'eau pastorale, une attente forte des populations mais déçue car reportée

La décision de surseoir aux actions d'hydraulique (réhabilitation ou fonçage de puits) en lien avec la demande d'amélioration de l'accès à des points d'eau pastoraux fonctionnels a été prise en cours de programme. Cette décision s'explique par le fait que la DDC avait entrepris les études de faisabilité d'un nouveau programme hydraulique spécifique dans la zone du PASEL. Il faut remarquer que les populations restent fortement demandeuses de réhabilitation d'ouvrages anciens et de création de points d'eau, tant le manque d'eau hypothèque la mobilité. Cette décision a certainement créée une frustration au niveau des populations. Leur besoin se reporte maintenant sur l'espoir d'une future autre intervention, davantage sectorielle.

À l'issue des ateliers d'intermédiation, 25 points d'eau pastoraux dans la région de Dosso et Tillabéry sur les 50 diagnostiqués seront donc pris en charge par le PHRASEA et en synergie avec les autres programmes existants : PAAPSSP, PAMED et des ONG. Pour la région de Maradi, sept points d'eau nouveaux au titre de 2013 ainsi que deux réhabilitations sont sélectionnés pour être financés sur les 27 points diagnostiqués.

De l'avis des acteurs rencontrés lors des trois mini ateliers, ces intermédiations ont permis de concrétiser un exercice de planification d'investissements, incluant un inventaire actualisé partagé par tous et un effort de priorisation d'ouvrages avec l'aide de critères pertinents issus de débats approfondis.

2.2.6. Les journées foncières : amorce d'une planification et gouvernance durables ?

Les journées foncières, prévues dans les 16 COFOCOM nouvellement installées n'ont pas pu être réalisées en première année. Le retard dans l'installation des maires a amené ces derniers à prioriser plutôt la mise en place de certaines COFOB et ce, dès la fin 2011. Plusieurs cadres de concertation et journées foncières ont eu lieu ensuite avec une évolution dans la méthodologie. Au lieu de les tenir sur l'ensemble des communes, il a été jugé plus judicieux de les réaliser dans une ou deux communes par département afin de parfaire la méthodologie de leur organisation, en insistant sur la qualité de la préparation, de sa tenue et en tirant les enseignements pertinents avant de l'étendre à d'autres. Dans ce cadre pilote visant une animation de qualité correctement anticipée, les journées foncières ont donc été organisées au niveau de 9 communes de la zone d'intervention sur les 59 prévues. Progressivement 24 communes seront touchées (communes dites de concentration).

Les journées foncières ont permis de faire débattre en public les différentes catégories d'acteurs de la gestion des ressources naturelles. Ce sujet, qui jusqu'ici était l'apanage de la seule chefferie, a été ouvert aux autres acteurs locaux (représentants des agriculteurs et des éleveurs). Ce changement a permis de stimuler un débat démocratique plus large sur le sujet de l'usage partagé et raisonné des ressources naturelles qui finalement concerne tous les citoyens des différentes générations/genres, y compris les éleveurs de passage ou encore les citoyens ressortissants du village.

Cet élargissement du dialogue ne vise pas une quelconque remise en cause de la chefferie. Au contraire, il permet d'interpeller tous les acteurs locaux sur la situation préoccupante, car

évolutive, des ressources naturelles. Cette interpellation permet de faire évoluer l'appréciation populaire et donc la responsabilité collective sur la nécessaire durabilité des ressources naturelles (concertations à propos de la Tarka, du Dallol Bosso et plus généralement sur la date consensuelle de libération des champs¹⁰). Ces journées foncières ont également permis de relever un manque d'informations relatif aux droits ruraux. Une diffusion de connaissances, de règles et de prérogatives en termes de vocation et d'usage partagé, d'exploitation ou encore de respect des droits des tiers, a pu être dispensé, expliqué et surtout débattu pour faire évoluer les comportements irresponsables.

La question de la participation active des femmes et des transhumants lors de ces débats reste posée et entière. Ce questionnement est partagé tant par les services techniques que par les organisations paysannes. Bien que présentes en grand nombre, les femmes se positionnent ouvertement à distance de la question foncière. Les seuls cas autour du foncier cultivé, lié à l'héritage, ont trouvé un écho auprès des femmes. Parfois, les interventions des personnalités religieuses ont permis de préciser le débat et de redonner un peu de confiance aux femmes qui restent globalement largement exclues de l'accès au foncier agricole. Concernant les transhumants, des efforts ont été faits pour les inviter aux divers débats, sans atteindre toutefois une inclusion suffisante sur la durée.

L'enjeu de ces activités tourne autour de la bonne gouvernance qui doit nécessairement s'obtenir sur la durée. Celle-ci va bien au-delà d'un seul mandat d'un conseil communal élu pour cinq ans, ou sur celle d'une affectation administrative forcément limitée d'un préfet ou d'un gouverneur.

2.2.7. Information en faveur des transhumants : amorce d'un système informatisé

Dans le cadre d'une action pilote sur Dakoro, des tests en matière d'information des transhumants ont démarré en 2012, appelé système d'information des transhumants (SIT). L'appui a permis de lancer la collecte d'information sur les prix des produits agricoles et d'élevage sur les marchés. Le couplage des deux types de prix de produits (céréale et bétail) permet de cerner en particulier un ratio primordial en milieu rural.

La transmission des données de base se fait par SMS par les agents collecteurs situés sur les marchés locaux. Chaque SMS est relié à une base de donnée qui se remplit automatiquement lors de toute réception de signal SMS pré identifié. Ce remplissage automatisé correspond aux données recueillies normalement par le SIMA et le SIMB. De ces données, il est alors possible de calculer le ratio des prix céréales/bétail si crucial pour les éleveurs à la période de la soudure. La diffusion des informations traitées est alors possible par endroit, via les radios locales du pays. Ces informations viennent compléter les savoirs endogènes qui permettent d'orienter les opportunités de transhumance et de prévenir les risques de conflits (évitement des zones saturées¹¹, respect des dates de libération des champs¹², fluidité des déplacements, adoption de prévention sanitaire en cas d'épizooties).

¹⁰ Constat fait au mini atelier et à l'entretien avec la COFODEP Dakoro et lors de l'entretien avec le préfet et le maire de Balleyara.

¹¹ Zone sud Maradi.

2.3. Constats et analyse de l'objectif 2: Capacité de planification

L'objectif (OS 2) deux s'intéresse à la société dans son ensemble qui reste plurielle et à la relation qu'elle entretient avec son espace géographique. Cette relation se décline en des vocations plus ou moins spécifiques selon la nature et l'abondance des ressources naturelles présentes : espace agricole relatif à la fertilité du sol arable, espace pastoral pour son potentiel fourrager et la présence d'eau d'abreuvement, espace forestier pour son parc exploitable (gomme, bois énergie), eaux de surface et potentiel piscicole correspondant, etc.

L'hypothèse retenue ici réside dans le fait que les habitants se trouvent en position de choisir entre plusieurs vocations possibles. Ils débattent donc pour arriver à un consensus sur une vocation majeure d'un espace donné. La juxtaposition d'usages différenciés (agricole, pastoral, etc.) permet donc la planification générale du territoire autour d'un schéma d'aménagement prévu par le Code rural (Schéma d'aménagement foncier inclus dans l'aménagement général du territoire nigérien). De cette planification découle une stratégie d'aménagement qui doit viser à améliorer les productions agro-sylvo-pastorales, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire (i3N).

Le Pasel formule donc cet objectif 2 de la manière suivante : « *Les conditions d'une intensification de la production par le renforcement durable des capacités locales, départementales et régionales d'aménagement et de gestion des terroirs pastoraux et le soutien à la restauration et à la viabilisation des enclaves pastorales et aires de pâturage en particulier celle de la vallée de la Tarka sont établies* ».

Il se décline en trois résultats distincts ouvrant sur des actions concrètes de formation, de planification et ensuite d'aménagements.

R 2.1. « *Les communautés pastorales et agro pastorales, notamment les groupes d'hommes et de femmes défavorisés et les collectivités territoriales, renforcent leurs capacités d'analyse, de planification, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la gestion de leurs terroirs* ».

R 2.2. « *La restauration et la viabilisation des enclaves pastorales et des aires de pâturage (vallée de la Tarka et autres aires à vocation agropastorale dégradées) permettent une amélioration de la production animale et une meilleure disponibilité et diversité des ressources fourragères (régénération de la diversité floristique et faunique) et hydriques* ».

R 2.3. « *Les structures du Code rural – sous la direction des collectivités territoriales concernées - élaborent et mettent en œuvre les schémas d'aménagement et de gestion des enclaves pastorales et des aires de pâturage relevant des terroirs pastoraux et agropastoraux, en impliquant activement les hommes et les femmes de toutes les communautés* ».

2.3.1. Comprendre et accompagner dans l'action une frange rurale défavorisée

Une étude « Genre et environnement associatif » a été réalisée afin de débiter les activités sur une catégorie dominée de la population. Cette étude a permis de rappeler les grands clivages existants selon le genre en matière de répartition des tâches et des rôles dans la société. Au

¹² Lisière sud de la limite nord des cultures.

passage, on rappelle qu'il existe un grand nombre de groupes sociaux auxquels il serait réducteur d'appliquer la même situation de domination.

L'étude a également cerné la dynamique associative des catégories dominées. On note une réelle vitalité associative pour les femmes qui ont encore la capacité de cotiser. Un grand nombre de tontines existent. Certains groupes se formalisent davantage à l'occasion de l'arrivée d'un projet ou d'une institution de micro finance (constat fait en *focus group* à Taki-dawa, commune rurale de Kiéché).

Toutefois, les moyens financiers manquent aux groupements féminins pour exercer pleinement des activités diverses susceptibles de générer des revenus conséquents. L'étude cerne les contraintes et termine par la construction d'un cadre logique d'intervention en faveur des groupes dominés.

Ce travail a permis d'élaborer et de valider la stratégie Genre afin d'asseoir une cohérence d'ensemble au niveau de l'intervention générale du PASEL.

La sensibilisation et la formation à la question vers les différents acteurs locaux ont été effectuées dans les mêmes dispositions que la démarche participative sur l'approche PASEL.

60 femmes (en 2011) et 64 (en 2012) ont été accompagnées pour développer leurs propres compétences personnelles. Grâce à une information et un accompagnement spécifiques, ces personnes se sont montrées plus actives individuellement, mais également en public dans les instances où elles s'impliquent (groupement, commune, etc.). En 2012, la consolidation des acquis s'est poursuivie à l'échelle de chacune des organisations respectives. Ensuite des connexions entre les groupements et les associations ont été favorisées au travers de ce que le projet appelle le « réseautage des femmes leaders », toujours dans le but d'entraînement et d'accompagnement de dynamiques sociales en faveur des groupes dominés.

Ces femmes accompagnées dans leurs dynamiques se sont positionnées pour conduire une action d'explication pour l'application correcte des textes en matière de sécurisation des espaces pastoraux (droits d'usages, droits des tiers, prise de parole en public pour expliquer simplement les principes des lois importantes, comme celles relatives à la décentralisation).

Pour illustrer le propos, certaines femmes occupent des postes à responsabilité avec brio (une mairesse de Kiéché, une élue au conseil municipal de Chadakori, une chef d'une entreprise de laiterie à la commune urbaine de Douthi, par exemple).

Au niveau de dix organisations paysannes, l'accompagnement du Pasel a permis de mener à bien une analyse organisationnelle de chaque structure et l'élaboration d'un plan de renforcement de capacités. Ainsi, ces groupements de base ont pu établir avec leurs organisations paysannes faîtières un partenariat autour de quelques actions essentielles. Il s'agit d'abord d'activités génératrices de revenus tels que le petit commerce, le maraîchage, l'artisanat, la transformation des produits alimentaires, le petit élevage de case, etc. Malheureusement cet effort de formations diversifiées ne s'est pas toujours concrétisé en développement d'activités par manque d'opportunités financières (rareté d'offres de crédits et d'institutions de micro finances solides), malgré une forte demande.

Il s'agit ensuite de la présence de services de proximité, notamment des banques collectives d'intrants, d'aliments destinés au bétail et des banques de céréales, développés dans le cadre de l'objectif 3. Celles-ci remplissent diversement le rôle de ce type de service. Les transhumants restent encore trop souvent écartés de ces services, souvent par manque d'information (disponibilité, prix, relais par les personnes responsables des ventes).

Enfin, dans le cadre global du programme, 126 fora (assemblée locales des acteurs) ont été organisées sur les communes du département de Guidan Roumdji sur les thématiques générales du programme telles que la vulgarisation des textes du Code rural et de loi pastorale en vue d'amener les communautés à une culture de respect du droit lors de l'usage partagé des ressources naturelles. D'après les acteurs rencontrés, ces fora ont permis d'expliquer, avec des mots simples, la signification des structures mises en place (décentralisation, Code rural) mais surtout le rôle qu'elles peuvent et doivent jouer, c'est-à-dire entreprendre des travaux et faire réaliser par des entrepreneurs des investissements collectifs. À titre d'exemple, certaines fora ont été organisées sur les sites d'aménagements potentiels (aires de pâturage) en vue de préparer les actions concrètes (CES et DRS, par exemple).

2.3.2. Restaurer les sols et améliorer significativement la production des parcours

Les espaces interstitiels, qualifiés de non agricoles, représentent les lieux de parcours potentiels ou réels. Bien souvent, ces espaces sont dégradés au sens écologique du terme (agrostologique, pédologique) car relevant souvent d'anciens champs en jachère ou abandonnés ou bien de zones caillouteuses marginales marquées par l'érosion en griffe (en particulier les *inselbergs*, leurs butes témoins résiduelles et les glacis d'érosion sous jacents).

Au Niger, de gros travaux sur la longue durée ont été exécutés en matière de conservation des eaux (CES) et de défense et restauration des sols (DRS). Des évaluations ont déjà prouvé tout l'intérêt de combinaisons de méthodes mécaniques et biologiques de lutte anti érosive et de reboisement (demi-lunes, ensemencements, plantations). L'ancien projet Keita sur Tahoua constitue la référence nationale incontournable en la matière.

Pour le PASEL 6, la restauration des espaces dégradés a porté sur une dizaine d'aires pastorales situées dans les douze départements d'intervention. Sur ces dix aires, sept ont fait l'objet d'aménagement en 2011, puis de consolidation en 2012 (progressivité d'intervention).

La fixation de dunes vives concerne seulement la périphérie de Bermo, au Nord de Dakoro, touchée par l'érosion éolienne (zone d'accumulation créant des dunes vives). La technicité et l'encadrement restent encore à améliorer. Ce constat a été souligné lors de l'auto évaluation.

L'équipe du PASEL a fourni une comptabilité analytique afin d'approcher le coût moyen de ce type d'aménagement (demi-lunes avec semis d'herbacées, brise vent d'euphorbiacées, plantations de ligneux : *Euphorbia balsamifera*, *Acacia senegal*, *Acacia nilotica*, *Balanites*, *Aegyptiaca*, *Ziziphus mauritania*, et des herbacées : *Cenchrus biflorus*, *Zornia glochidiata*). Notons que les espèces locales ont été privilégiées avec collecte de graines et des techniques manuelles d'implantation. Des formations spécifiques en régénération ont été dispensées auprès de jeunes ruraux (Animateurs Formateurs Villageois : AFV). La restauration d'un ha de terres dégradées coûte pour l'aménager 120.137 Fcfa.

Il faut préciser que ces coûts portent sur l'hectare « ouvré » (la logique suivie étant au départ d'estimer le taux de superficie réellement dégradée sur une étendue de 100 ha au sein d'une aire donnée). On note que le coût moyen n'intègre pas les frais de surveillance ou de gardiennage sur les premières années de l'aménagement qui sont sous la responsabilité des communautés ou des communes (aire de Yani, village de Taiba, commune rurale de Kourfey centre)¹³.

De manière générale, les actions de restauration sont efficaces et prometteuses. Cet espoir repose toutefois sur l'acquis d'une bonne saison des pluies en 2012. Les travaux sont globalement de qualité acceptable ce qui renvoie à une certaine maîtrise par les communautés des techniques de confection des ouvrages CES/DRS et d'adaptation des plantes fixatrices privilégiées pour la lutte biologique. De plus, sur le site de Dan Madatchi, on relève la pratique du semis de remplacement par *Acacia senegal*, *Acacia nilotica* et *Ziziphus mauritania*, ce qui démontre une persévérance dans la lutte biologique.

Ce constat vient en écho à celui de l'évaluation interne réalisé par le consortium, les services techniques et la plate-forme paysanne. Concernant les réalisations de 2011 et de 2012, les conclusions mentionnent à 50% les espaces aménagés dont l'état est satisfaisant, voire très satisfaisant¹⁴. Le rôle des animateurs formateurs villageois (AFV) n'est pas étranger à ce résultat qui témoigne d'une bonne réplique de l'animation locale pour les travaux eux-mêmes et pour la tenue d'un gardiennage provisoire assez efficace. Par exemple sur Dan Madatchi, on observe aisément en juillet la paille non pâturée de l'année passée, ce qui prouve l'efficacité du gardiennage dans cette aire pastorale d'excellence.

Les travaux ont été réalisés en période de soudure sous la forme de *cash for work*. Ils ont concerné les hommes et les femmes. Ces dernières reconnaissent l'intérêt de l'appui financier qu'il faudrait renouveler (cité à Dan Madatchi, Bermo et Yani) et confirment la double vocation sylvo-pastorale des sites récupérés.

Sur certains sites, on note une participation massive des femmes aux travaux de restauration des espaces dégradés liée à l'intérêt immédiat du « *cash for work* », fort utile en période de soudure. Toutefois, cette participation opportuniste n'est pas que significative sur le court terme. Il reste à estimer si leur participation s'est avérée volontariste et non purement dirigiste, actionnée par la chefferie pour l'occasion. En effet, la question posée est de savoir si elles pourront réellement tirer profit de leurs efforts collectifs sur les parcours nouvellement aménagés dans les années qui viennent.

Concernant les travaux, des résultats décevants ont toutefois été collectivement soulignés par les acteurs locaux lors des mini ateliers, tant par les services techniques que par les représentants des populations (élus et chefferie). Par exemple, l'aire de Bermo a étéensemencée à une période défavorable pour les plantations. Sur l'aire de Batako, l'espace est quasiment recouvert des espèces envahissantes au détriment des espèces fourragères visées. Parfois le gar-

¹³ Lors de l'auto évaluation, il a été relevé que le paiement de l'indemnité de gardiennage accusait un retard de huit mois, démotivant singulièrement le jeune gardien.

¹⁴ Il s'agit des aires d'Attaou (Dakoro), Dan Madatchi et Bouloungourou (Guidan Roundji), Batako (Dosso) et de Neida (Karakara et Dioundiou).

diennage de l'aire nouvellement aménagée n'est pas du tout au rendez-vous (cas des aires de Yani Loga et de Yani à Dogondoutchi), ce qui est au détriment de l'installation des nouveaux plants ou semis.

Concernant l'amélioration du couvert végétal proprement dit, des avancées significatives ont été notées sur presque tous les sites en termes d'introduction de nouvelles espèces aussi bien herbacées que ligneuses, même si la colonisation par *Sida cordifolia* et autres espèces envahissantes est jugée préoccupante. On peut citer l'engagement de certaines communes (par exemple Dankassari) dans la lutte contre ces espèces envahissantes.

L'accent mis sur la qualité des semences fourragères a permis une meilleure reprise du couvert herbacé sur l'ensemble des aires à l'exception notoire toutefois de Yani Dogondoutchi (retard dans l'ensemencement par décalage du calendrier saisonnier de collecte de la semence) et Bermo (inadaptation des semences). Le défi de trouver les semences de qualité au bon moment reste posé et doit être relevé par l'émergence d'un noyau de collecteurs-fournisseurs aux niveaux des communes et localités.

Les actions de protection du couvert végétal (fortement en lien aussi avec la restauration des espaces dégradés) ont porté sur la double dimension de la formation des animateurs formateurs villageois en technique de collecte, conditionnement et test de qualité de semences fourragères et leur initiation pratique sur la lutte contre les feux de brousse, notamment par la confection de pare-feu.

Sur le court terme, il est important de confirmer la double vocation sylvo pastorale de ces aires. Celles-ci sont maintenant balisées, en cours de restauration, mais doivent être sécurisées dans leurs vocations sur le moyen terme dans le schéma d'aménagement foncier. Seul un dialogue social inclusif et prolongé sera le garant de la confirmation de cette double vocation.

2.3.3. Anticiper le dialogue social pour des schémas d'aménagement consensuels

À l'image du savoir-faire du PASEL sur l'animation pour l'aménagement pastoral, l'équipe s'est impliquée de manière très participative dans les activités visant l'élaboration progressive des schémas régionaux d'aménagement fonciers. La méthode doit être la plus inclusive possible si l'on ne veut pas que le processus ne capote en cours de route.

Le SAF¹⁵ exige en préalable une bonne connaissance de l'ensemble de ses communes et départements. Cette connaissance doit être pluri disciplinaire de manière à bien cerner les contraintes et les potentialités diverses que possède l'entité géographique régionale.

L'outil monographique apparaît comme adapté à cette exigence d'aménagement dans la mesure où il reste dynamique, donc susceptible d'être complété, voire infirmé et suffisamment partagé (légitimé). 26 monographies communales ont été élaborées durant l'année 2011.

¹⁵ « Le SAF est défini comme un outil contribuant au Schéma d'aménagement du territoire [...] le SAF apparaît comme un document de visée multisectorielle qui donne non seulement l'image instantanée d'une région d'un point de vue des ressources naturelles mais aussi une vision à moyen et long termes en matière de développement et de régulation des activités rurales ainsi que l'atténuation des déséquilibres intra régionaux en matière d'infrastructure et équipement. » extrait du Code rural.

Ces monographies ont été effectuées en vue de la couverture de l'ensemble des communes de la zone d'intervention. La finalisation des documents de monographies communales et leurs ventilations¹⁶ est en cours actuellement (juillet 2013).

À l'image des monographies communales, un autre préalable reste nécessaire pour élaborer un SAF. Il s'agit de la reconnaissance juridique des espaces concernés (formalisation du statut et classement au dossier rural) et la validation d'une méthodologie uniforme en la matière. L'équipe du PASEL a donc dû accompagner la dite légalisation avec parfois de fortes contraintes (aire de Yani, par exemple).

Certains acteurs soulignent que le PASEL a su développer des moyens d'information au départ de cet objectif, notamment autour de l'animation d'une caravane de sensibilisation qui a sillonné l'ensemble de la zone d'intervention. Toutefois, il n'a pas été réalisé des diagnostics participatifs avec les acteurs de terrain à l'échelle des villages et tribus, ou même des communes. Les acteurs locaux et communaux sont rarement au courant de la démarche en cours de planification du SAF. L'historique du PASEL et de ses capitalisations successives autour de ses cinq phases antérieures aurait pourtant été une base solide pour amorcer un diagnostic participatif (avec les bénéficiaires directs) utile à l'aménagement, en complément aux monographies communales relativement solides réalisées ou en cours. Ces monographies écrites par des consultants listent toutefois les contraintes et les mesures correctives correspondantes. Par ailleurs, le SAF prévoit de consacrer sa deuxième phase aux « diagnostics »¹⁷.

Le PASEL a conçu une méthode d'intervention axée sur la concertation. Cette méthode est venue enrichir le guide méthodologique national d'élaboration du SAF en vue de sa validation, ce qui représente un résultat de l'objectif 4 (capitalisation des acquis et enseignements).

L'accompagnement dans l'élaboration des SAF des régions de Dosso et Maradi est en cours, notamment autour de la co animation par le PASEL des « jeudis du foncier » sur Dosso qui se traduit par une réunion hebdomadaire régionale de concertation entre les acteurs. Avec les autres PTF représentés localement (Lux Dev, CTB avec PAAPSSP, PAMED) le PASEL a fortement contribué au processus dans la mobilisation des partenaires au développement. Cela s'est traduit par l'élaboration d'une feuille de route et l'installation du comité chargé de coordonner le processus d'élaboration (cas de Dosso).

Le PASEL a aussi appuyé la recherche de consensus autour de la vocation de la Tarka. L'aménagement de la Tarka représente un enjeu interrégional. En effet, la Tarka comprend trois parties dont la haute Tarka dans la région de Zinder, la moyenne Tarka dans la région de Maradi et la basse Tarka dans la région de Tahoua. La haute et la moyenne Tarka, -les deux régions concernées- ont donné respectivement à cette vallée une vocation sylvo pastorale (pour la haute vallée), et agro sylvo pastorale (pour la moyenne Tarka), suite aux conclu-

¹⁶ Quinze (15) exemplaires sont prévus avec sept (7) pour la commune dont la COFOCOM, deux (2) au conseil régional/gouvernorat, un (1) au SPR/CR, un (1) à la préfecture, un (1) au COFODEP, un (1) au PASEL/DDC et deux (2) aux ONG facilitatrices.

¹⁷ Ainsi présentée dans la plaquette « *Élaboration et mise en œuvre du schéma d'aménagement foncier (SAF) de la région de Dosso* ».

sions du forum de 2012. Par contre sur la région de Tahoua les populations se prononcent pour une vocation agricole, notamment avec des cultures de contre saison comme l'oignon.

De même, la recherche de consensus sur le Dallol Bosso a été menée. La concertation s'est clôturée en un atelier traitant de la gestion concertée des ressources naturelles.

Témoignage : Le 05 juillet 2013, Aboubacar Sadikou, chamelier d'Aderbissinat allant jusqu'au Nigeria, trouve que « *la vallée de Tarka, c'est le poumon de l'élevage mobile dans la région de Maradi. Il nous permet d'aller jusqu'au Nigeria chaque année* ».

2.4. Constats/analyse - objectif 3 : Intensification de l'élevage

Le PASEL, dans son cadre logique consacre un objectif à l'intensification de la productivité de l'élevage et de l'augmentation des productions, plus globalement. Il y a lieu de préciser cette notion qui peut être sujette à controverse. Il ne s'agit pas de transformer les modes d'élevages locaux en systèmes intensifs. Il est plutôt prévu de s'appuyer sur les animateurs formateurs villageois, en complément des organisations d'éleveurs et des services déconcentrés, pour faire passer un certain nombre de messages techniques susceptibles d'améliorer la productivité de l'élevage existant. L'amélioration de l'élevage est visée pour la catégorie vulnérable de la population (femmes, jeunes éleveurs avec un faible cheptel, anciens éleveurs en reconstitution du troupeau décimé par les aléas).

Pour cela, le PASEL a défini son objectif 3 de la manière suivante : « *L'intensification des productions agro-sylvo-pastorales notamment au long des couloirs de passage dans les départements concernés et dans la vallée de la Tarka est améliorée* ». Pour cela un résultat est décrit ainsi : « *Les capacités et pratiques de production animale et végétale des populations rurales et notamment des groupes d'hommes et de femmes défavorisés sont améliorées* ».

2.4.1. S'appuyer sur l'animateur formateur villageois pour vulgariser des techniques

La démarche qui consiste à repérer des personnes susceptibles d'être des formateurs paysans en milieu rural (formule des « paysans pilotes », par exemple) reste classique. Elle revêt beaucoup d'avantages en termes de coût, d'insertion dans le milieu, d'efficacité dans la qualité de communication et dans le rythme de réplication des formations, etc.

Le PASEL a accompagné la formation de 91 animateurs formateurs villageois (dont 25 femmes) plutôt que de recruter des salariés formateurs. Ce choix, en termes de durabilité et d'impact est particulièrement judicieux. En effet, par ce choix, ce sont un nombre intéressant de jeunes qui vont rester plus facilement en milieu rural grâce à cette reconnaissance. L'auto

évaluation a bien mis en avant la satisfaction personnelle de ces paysans relais qui se sont promus en formateurs auprès de leurs frères.

Témoignage : Le 08 juillet à Kankaré Kaka, Ado Saley (un AFV) dit que « les formations méritent d'être revues par un bon usage de la langue locale avec des illustrations qui aiderait à mieux comprendre les nouvelles façons de faire. Au retour, ce serait plus facile pour nous d'avoir des petits guides pour montrer aux autres ».

La formation polyvalente a concerné les techniques d'agriculture (engrais, compost) et d'élevage (alimentation pour animaux domestiques, paille à l'urée, soins d'élevage, critères de choix des animaux destinés à l'embouche, dressage). Les formations qu'ils ont reçues s'avèrent potentiellement applicables en condition normale, dans la mesure où le niveau économique local le permet.

Certains animateurs formateurs villageois, jugés les plus actifs, ont reçu un appui en matériel composé d'une charrette asine, d'une brouette, d'une pelle, d'une pioche et d'un râteau pour renforcer leur efficacité accompagné de formations aux techniques de régénération assistée, ainsi que de l'utilisation de semences agricoles améliorées. Avec l'appui d'un prestataire accompagné par le projet SAREL, des formations techniques poussées ont été dispensées autour de champs écoles (42) pour obtenir une masse critique suffisante autour des aménagements afin d'espérer des changements durables.

Les paysans interviewés soulignent bien sûr tout l'intérêt de la fumure organique sur les rendements dans la mesure où la pluviosité est au rendez-vous de la campagne agricole. Toutefois, il n'est pas certain que cette masse critique formulée soit à la hauteur des espérances de changement qui s'apparenterait à de l'intensification agricole ou d'élevage. Même si un exemple relevé à Nakoki (Chadakori) mentionnant une démultiplication spectaculaire au bénéfice de 295 paysans innovants pour un seul animateur formateur villageois (sur deux campagnes agricoles), il semble prématuré d'affirmer un réel changement significatif en faveur d'une intensification durable.

Concernant l'appui aux catégories vulnérables à l'aide d'AGR (activités génératrices de revenus), on note que la complexité des causes de la vulnérabilité des bénéficiaires rend l'appréciation des effets bien délicate. 13 groupes comprenant 220 femmes rurales jugées très vulnérables ont, pour certaines d'entre elles, bénéficié de financement et de l'accompagnement technique des organisations paysannes ressortissantes. L'identification des AGR a été faite sur la base des demandes des bénéficiaires, du potentiel de la zone et d'une analyse filière initiale qui a permis d'identifier les filières porteuses (arachide, néré, palmier doum, moringa, rônier, aviculture, pisciculture, lait, bétail viande, fourrage) et les différents goulots d'étranglement.

Les demandes, soit groupées, soit individuelles, ont été sélectionnées en concertation avec les organisations et les services techniques qui ont la charge du contrôle de l'activité sur le moyen terme. Les activités ciblées sont qualifiées de structurantes car liées à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux (amélioration de la chaîne de valeur). L'appui du programme a consisté à des formations en gestion et en technique de transformation et de

conservation, à un accompagnement méthodologique et au développement des filières de commercialisation en vue d'assurer des débouchés rentables (mise en lot et embouche).

Concernant les ménages les plus vulnérables, un premier travail de ciblage des bénéficiaires a été requis de manière participative au niveau des villages (en ciblant notamment les femmes chefs de ménage et les minorités). Les bénéficiaires ont disposé de formations techniques, puis des noyaux de petits ruminants (chèvres) sous la forme d'*habanaé* (une fois un premier produit né du cheptel d'origine, l'animal reproducteur passe alors à l'actif d'un nouveau bénéficiaire). D'autres groupes de femmes vulnérables (140 personnes) ont mené des activités autres que la reconstitution de cheptel, en particulier la fabrication de bloc à lécher destiné au bétail, l'extraction d'huile d'arachide pour la consommation humaine et la vente de condiments.

Il est important de souligner le respect d'un choix d'animal conforme aux aspirations des éleveurs dans leurs diversités si l'on veut que le système traditionnel *habanaé* fonctionne bien. Au-delà de l'effort d'investigation par l'étude filière menée par le PASEL, puis de formations, un nombre relativement restreint d'AGR a pu voir le jour. Le système *habanaé* a touché cinq départements, soit 600 têtes caprines au total (environ 120 par département), avec le principe de 2 femelles pour un mâle par bénéficiaire, soit au total 200 primo bénéficiaires.

Des entretiens, il ressort que beaucoup de demandes n'ont pas pu être satisfaites, au-delà de cette opération limitée de reconstitution de cheptel.

Témoignages : Le 07 à Nakoki (M. Aï), le 10 à Takidawa (Hadiza Sidi, Zara Moussa et Haweye Abdou) et le 13 à Taïba (Aïssa Zary, Lamoutou Djibrine, Illiassou Fati et Amssatou Souley). Ces groupes de femmes rencontrées ont dit : « *Nous voulons des appuis pour mener des activités génératrices de revenus autour de l'élevage de case de petit ruminant, l'élevage de poule, l'extraction d'huile et le petit commerce. Tout cela nous savons faire* ».

2.4.2. Renforcer les capacités des organisations et des services techniques

L'effort du PASEL a été dirigé vers le renforcement de 327 membres d'associations et d'élus communaux dans les domaines de la gestion du cycle de projet, de l'analyse des dossiers techniques, de la mobilisation des ressources internes financières et humaines, etc. Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs, un suivi des plans d'actions de sept (7) communes sur Dakoro a été réalisé.

Suite aux formations et aux plans d'actions, quelques communes (Matankari, Chadakori, Douméga) ont élaboré des dossiers bancables. Certains dossiers ont pu bénéficier d'un financement issu de l'appui de l'USAID pour un cas rencontré (cas d'une élue) à Douméga notamment. Toutefois ceci reste bien marginal en regard des attentes et des efforts fournis par le programme (temps et moyens humains mobilisés, déplacements).

On note des difficultés à mettre en valeur les formations, souvent par manque d'opportunité financières et d'absence d'exercice pratique d'application qui doit obligatoirement suivre pour valoriser l'effort fourni (microprojets pour les diverses activités génératrices de revenus).

Plusieurs dizaines de boutiques sous gestion communautaire ont été mises en place. On note 31 boutiques, soit d'intrants, soit d'aliment bétail, ainsi que 2 banques céréalières. Le montage s'est fait avec l'appui des organisations d'éleveurs (AREN), le service technique de l'Élevage, deux projets mis en œuvre par VSF/B (SAREL et APELDA) et la commune. Un bâtiment sécurisé et un fonds de roulement (8 à 10 tonnes d'aliment bétail ou de céréales) constituent le départ de l'action. Des formations en vie associative et en gestion (COGES) complètent l'appui à cette activité sur financement du programme (formule du faire faire). La gestion collective reste classique et variable en termes d'efficacité¹⁸, les membres des COGES avouent avoir des difficultés à gérer correctement ces structures (grande disponibilité des membres du COGES pour l'approvisionnement et la vente, volontariat dans les tâches, etc.).

Les ventes se déroulent selon un prix dépendant du statut (adhérent ou pas) de l'acheteur. Pour les deux banques de céréales, les personnes rencontrées soulignent le bien fondé de l'action de proximité car elle coïncide avec la période de soudure.

Pour les banques d'aliments bétail, la disponibilité en ration complémentaire (son, tourteau de coton à Taïba, par exemple) permet aux éleveurs de maintenir en production des laitières et des animaux à l'engraissement au moment critique de la soudure.

Deux *focus group* auprès de transhumants (aire de Dan Bowèye et dans la Tarka) ont permis de révéler que la communication reste insuffisante concernant ce type d'opportunité. En effet, les éleveurs en transhumance rencontrés sur le couloir non loin de la banque d'intrants trouvent que la communication par les gestionnaires des banques ou par leurs organisations d'éleveurs des quantités disponibles n'a pas été efficace puisqu'ils ne sont pas au courant. De plus, cette trop faible information en direction des acheteurs potentiels n'est pas à l'avantage du résultat d'exploitation de la banque d'intrants.

Témoignages : Le 13 juillet à Taïba-station de pompage, le président du COGES de la boutique en parlant des phases antérieures du PASEL dit : « *Nous devons beaucoup de choses au PASEL et nous ne pouvons pas rembourser nos dettes envers lui. Notre boutique est d'ailleurs baptisée Bonkane qui veut dire en langue djerma : La chance. Depuis l'installation de la boutique en 2011, nos animaux passent la période de soudure avec un bon embonpoint, ce qui représente un bon prix si on veut les vendre. Il y a aussi du lait et pendant la soudure, c'est précieux pour la famille* ».

Le 07 juillet, Adamou Abdou, membre du comité de gestion de la boutique d'intrants : « *L'installation de cette boutique dans notre village près d'un grand couloir international de transhumance est une fierté car le nom de notre village est maintenant connu* »

Un total de 145 auxiliaires d'élevage (AE), rattachés respectivement à quatre services vétérinaires privés de proximité (SVPP), fournissent des services de santé de proximité le long des principaux couloirs de passage et des aires pastorales. Deux nouveaux SVPP, (vétérinaires et

¹⁸ Les services techniques et les organisations paysannes accompagnant la mission ont noté que les fonds de caisse de certaines banques d'intrants ne sont pas sécurisés, même en période d'exercice du programme (cas de Taïba).

réseau d'auxiliaires) en partenariat avec le PAAPSSP, ont été installés à Guidan Roundji et Dogondoutchi améliorant ainsi la couverture sanitaire du cheptel dans les zones concernées (notamment avec leur participation à la campagne de vaccination obligatoire de fin d'année 2012).

Témoignage : Le 14 juillet à Bonkougou, D^R vétérinaire Soumaïla souligne que « depuis que je suis installé avec 46 auxiliaires, certains arrivent avec les éleveurs à planifier des campagnes périodiques de déparasitage. C'est une avancée dans la productivité de leurs troupeaux ».

Les services vétérinaires privés de proximité (réseau constitué d'un vétérinaire et d'auxiliaires formés et équipés) apportent une large satisfaction auprès des éleveurs rencontrés. Les vétérinaires et les auxiliaires rappellent toutefois que la densité animale conditionne directement la rentabilité de l'ensemble du service sur la durée.

Les professionnels consultés avouent que l'on ne peut envisager une couverture exhaustive de proximité, surtout en zone pastorale qui concentre malgré tout une majorité de cheptel, sans une aide de l'État (délivrance effective et régulière du mandat sanitaire, subvention d'équilibre pour des zones isolées, etc.).

On souligne parfois des difficultés de compréhension entre des auxiliaires d'élevage et des éleveurs à cause de leur éloignement social. Il est certain que la pépinière d'auxiliaires performants doit être renforcée et diversifiée selon les origines sociales des intervenants.

Témoignage : Le 07 juillet à l'aire de Dan Bowèye, garso Souley dit : « Nous avons souvent des problèmes de contacts avec les vétérinaires. Nous ne pouvons pas parler avec eux sur des problèmes qui nous concernent (la santé, l'accès aux aliments en sac). Ils ne nous écoutent pas souvent ».

En période de campagne de vaccinations financées par l'État, l'efficacité des SVPP en termes de nombre de têtes s'avère prometteuse, toutefois certaines associations d'éleveurs émettent des réserves sur les effectifs réellement vaccinés (AREN de Filingué).

La présence de services vétérinaires privés de proximité reste appréciée pour les actes de soins courants, ainsi que pour les conseils d'élevage dispensés aux éleveurs de passage.

Il semble enfin que les asins soient peu bénéficiaires de soins (affirmation donnée à Filingué par le SVPP¹⁹) alors que cette espèce reste au cœur du potentiel de mobilité par son rôle de bât et d'exhaure qu'elle apporte aux éleveurs.

¹⁹ Il a même affirmé que la présence d'ânes dans un campement représente un solide indicateur de richesse.

2.5. Objectif 4 : Capitalisation et contribution aux politiques

Cet objectif apparaît comme fondamental dans ce genre de programme de recherche action. Sur le terrain au niveau local (villages et tribus), il n'a pas pu être directement débattu avec les bénéficiaires car leurs préoccupations ne se situent pas à ce niveau. Par contre, au niveau des communes et surtout des régions cette dimension est apparue de la plus haute importance.

Les contributions du PASEL 6 sont loin d'être négligeables en termes de contribution aux politiques publiques. Cet objectif est ainsi formulé : « *Capitaliser les expériences et acquis de la DDC et des autres PTF en matière de sécurisation de la mobilité et de viabilité du pastoralisme pour alimenter la planification et l'opérationnalisation du programme 12 de la SDR « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ».*

En regard du chemin parcouru par le PASEL 6, deux remarques majeures s'imposent. Tout d'abord, depuis 2012, comme nous l'avons mentionné en préambule, le contexte institutionnel a évolué. La stratégie de développement rural a été intégrée au cadre institutionnel du Haut Commissariat à l'initiative 3N en 2012. Pour cela, il aurait été judicieux de redéfinir la formulation de l'effet recherché. Son libellé est effectivement obsolète dans sa formulation : « *Les expériences et acquis des différents programmes sont pris en compte dans l'opérationnalisation du programme 12 de la SDR* ».

Les services techniques régionaux (ceux de l'élevage en particulier) notent que la sécurisation de l'élevage pastoral et l'intensification de l'élevage sont tout à fait en cohérence avec l'i3N. En effet, la sécurisation de la mobilité va dans le sens d'un élevage pastoral plus productif car les étapes de transhumance sont plus courtes, donc moins stressantes pour les animaux²⁰.

De plus, la disponibilité d'intrants zootechniques (BAB, BIAZ) ou encore l'accès aux services de santé animale de proximité (SVPP), peuvent laisser espérer une meilleure productivité (complémentation de la ration pour les animaux fragiles, prévention par les vaccinations, soins vétérinaires de proximité)²¹.

Par ailleurs, la contribution plurielle du PASEL aux stratégies et politiques est également significative. Il se situe d'abord comme un véritable laboratoire des structures du Code rural, comme mentionné à l'objectif 1. Les autorités régionales rencontrées notent que la forte structuration du Code rural et le renforcement des capacités des acteurs restent pour le pays un cas d'école. Ce constat sera à comparer aux autres régions non touchées par le PASEL. L'évaluation rétrospective en cours des vingt ans du Code rural devra aborder ce point.

Le niveau d'exécution est souvent assez poussée de la part des structures du Code rural et des communes dans le montage (planification et études techniques de dossiers finançables) et l'exécution (contractualisation, suivi de la mise en œuvre, contrôle des travaux) des investis-

²⁰ Cette affirmation a été relevée à plusieurs reprises durant les mini ateliers, mais également lors des entretiens individuels avec certains chefs de service régionaux.

²¹ Le positionnement de tels services près des couloirs et des aires de pâturage renforce la pertinence de l'argumentaire en faveur d'une meilleure productivité (remarque faite par le secrétaire exécutif national d'AREN).

sements. Il s'agit d'une contribution indéniable à la politique de décentralisation et de sécurisation foncière.

Des données chiffrées présentées dans les indicateurs de suivi du PASEL entrent également en ligne de compte des contributions (coût du balisage au kilomètre, coût d'installation d'une COFOB, nombre et efficacité des formations, etc.).

La capitalisation se situe également dans l'appréciation du rôle des acteurs majeurs (tableau) qui s'inscrit directement dans les enseignements du PASEL pour la politique nationale :

Résultats de l'auto évaluation du niveau atteint de renforcement de la capacité des acteurs :

Types d'acteurs	Rôles prévus	Rôles constatés par les acteurs	Difficultés ressenties par les acteurs	Accompagnement souhaité par les acteurs
Services techniques déconcentrés	Etude technique Contrôle	Dossiers montés Balisage maîtrisé Réunions avec SP Encadrement Suivi Vulgarisation des textes et des techniques innovantes	Faibles moyens Ils trouvent des limites au faire faire Planning surchargé Pas toujours disponible Postes pas stables	Plus de moyens Plus de démembrements (recrutement et affectation) Formation ciblée
SPR/CR	SAF	Cartographie études	Beaucoup de recours aux consultants	Formation en cartographie + service permanent + matériels Circulation information Amélioration de la législation (per diem) et ajustement légal entre Conseil régional et Gouvernement
COFODEP	Mise en œuvre Archivage Animation des structures CR Police rurale	Seul le SP travaille Réunions rares	Archivage peu sécurisé Remontée information insuffisante réunions lourdes et chères (per diem)	Moyens de déplacement Formation en archivage Rendre les COFODEP responsables (rencontres) Engagement sur la durée
COFOCOM	Mise en œuvre Animer COFOB Police rurale	Faible échange avec le Maire (président COFOCOM) qui doit se montrer apolitique	Faible expérience Délicate répartition des rôles des cellules non fonctionnelles Secrétaire pas dans la fonction COFOCOM mais plutôt dans celle de la mairie	Accompagner COFOCOM et COFOB Structuration/formation Animation vers les COFOB des rôles

Types d'acteurs	Rôles prévus	Rôles constatés par les acteurs	Difficultés ressenties par les acteurs	Accompagnement souhaité par les acteurs
COFOB	Mise en œuvre Contrôle Acte de transaction Mises en valeur respect	Rôle prépondérant du chef Peu d'actes de transactions et pas toujours dans les normes	Secrétaires peu alphabétisés Difficulté de remplissage des documents	Rappel des rôles Appuis administratifs
Communes	Maîtrise d'ouvrage Monographie pour PDC	Implication des maires, pas toujours des conseillers	Peu de budget de fonctionnement Impôts peu recouverts Faibles ressources communales en direction du foncier/CR Faible relation entre Conseil régional et Communes	Transfert de ressources Citoyenneté à renforcer Ajustement texte et articulation avec l'État
Organisations professionnelles d'éleveurs	Faire remonter les besoins Plaidoyer	Plaidoyer en construction Communication/veille	Maintenir un lien entre la base et le sommet	Être plus impliqué des programmes Concertation synergie Diversifier les associations d'éleveurs (appui à l'émergence)
Entreprise	Exécution des travaux	Niveau moyen Peu de concurrence	Manque de marché Technicité moyenne	Crédit Formation à la maîtrise d'œuvre
Services vétérinaires	Service	Bonne rentabilité Auto formation des éleveurs	Difficulté d'insertion dans les projets	Etablir un bon contrat avec intervenant

Concernant, la planification des aménagements fonciers proprement dits, l'accompagnement du PASEL s'avère primordial. Il souligne tout le processus de concertation à mettre en place aux niveaux de la région pour élaborer et mettre en œuvre le SAF. Peut-être ne précise-t'il pas assez le travail ascendant qu'il devrait impliquer de la base (COFOB) au sommet (Conseil régional-Gouvernorat). Le PASEL et les autres partenaires ont davantage priorisé le niveau régional.

Concernant enfin la sécurisation de la mobilité. Le PASEL (les six phases) a offert une contribution historique et pionnière en démontrant le bien fondé des connaissances de l'élevage pastoral dans sa globalité. Il a contribué à mettre en évidence le besoin (et le coût) de l'investissement social lors des négociations préalables au balisage. Il laisse en héritage aux COFOB tout cet acquis, même si, hors cadre d'un projet ou d'un programme, les interventions devront être plus modestes en termes de création.

L'action des COFOB devra davantage se situer dans l'effort de prévention (respects des couloirs, entretien des ouvrages, entretien des relations avec les acteurs dans l'effort de développement, etc.).

Sur la base de cet acquis, les COFOB devront fournir les efforts nécessaires pour arriver à pérenniser les accords sociaux avec les différents acteurs (agriculteurs, agro éleveurs, agro pasteurs nouvellement fixés, pasteurs transhumants, etc.).

3. Recommandations

Les recommandations sont issues des rencontres et des débats développés lors des mini ateliers de Dakoro, Guidan Roundji et Douthi et au niveau central ainsi que des considérations d'expertise prospective (axes d'identification).

En l'état, il s'agit de cinq pistes différenciées de réflexions générales. Pour chacune d'entre elle un argumentaire est formulé, suivi d'un tableau synthétique reprenant l'affectation concrète de chaque recommandation en direction des différentes parties prenantes.

3.1. Responsabiliser les structures de la décentralisation

Le débat récurrent sur les coûts de prise en charge des membres des structures du Code rural souligne un point fondamental de la viabilité du service dans l'après projet. Les taux actuels des perdiem et des coûts de mission des Cofo ne peuvent pas être repris par les collectivités territoriales. En effet, les recettes communales ne permettent pas le recouvrement de tels tarifs (10.000 Fcfa, voire 20.000 pour le déplacement d'un préfet, 5.000 pour celui d'un service technique ou d'un membre d'une organisation). Les tournées d'expertise foncière (tournées en véhicule tout terrain) sont également trop onéreuses pour être sollicitées par un paysan moyen. Des ajustements de recettes communales (impôts et dotations de l'État) et des dépenses soutenables (c'est-à-dire revues à la baisse) doivent marquer un changement dans les habitudes si l'on veut espérer une durabilité du service du Code rural.

De plus, les structures du Code rural ne sont pas encore une administration dans leur fonctionnement courant. Par exemple, l'état des lieux reste peu sécurisé, les fonctions d'archivage souvent douteuses. De plus, on n'observe pas de transfert suffisant d'informations vers les COFODEP, comme l'exigerait un service foncier durable. Cette situation doit amener les structures à plus de responsabilité afin qu'elles puissent montrer une meilleure gouvernance aux échelles des collectivités territoriales.

Recommandation 1 : L'aide externe des projets et programmes doit se limiter à accompagner les institutions formelles de la décentralisation, dont les COFO, sans induire de dépendance néfaste au processus d'appropriation lui-même. À ce titre, l'accompagnement de ces institutions veillera à appuyer des activités permettant de responsabiliser et de renforcer les acteurs dans le sens d'une bonne gouvernance et d'une autonomie financière.

Responsabiliser et accompagner les acteurs dans le sens d'une meilleure gouvernance et d'une autonomie financière	
État	Doter les communes (finance) en faveur des structures du Code rural
DDC	Accompagner la responsabilisation au niveau régional et local
Ministères	Former les ressources humaines déconcentrées et contrôler
Code Rural	Initier la circulation de l'information entre les structures SPR/COFO
Consortium	Evaluer la maîtrise d'ouvrage pour les 50 communes + capitaliser
Gouvernorats	Cadrer les prérogatives de chacun, affirmer la position de l'État
Conseil régionaux	Favoriser la concertation, appliquer une rigueur administrative
Communes	Attribuer régulièrement une ligne à la COFOCOM et aux COFOB
Organisations paysannes	Se rapprocher des projets et s'impliquer plus dans le développement
Services techniques	Former des compétences locales d'expertise (études et contrôle)
Communautés bénéficiaires	Adopter une posture responsable vis-à-vis de la collecte de l'impôt

3.2. Intensification de l'élevage ou adaptation aux aléas divers?

Il n'est pas certain que le concept d'intensification soit à retenir dans les perspectives futures. Il semble plus juste de parler de renforcement de la capacité des producteurs à s'adapter aux aléas. Les techniques déjà en cours de vulgarisation contribuent davantage à la sécurisation de l'élevage courant plutôt qu'à la transformation en profondeur des modes d'élevage ; cette transformation qui correspondrait à de l'intensification n'est pas visible actuellement. En effet l'élevage, qui est de plus en plus pratiqué comme une activité rurale, permet de diminuer les risques d'insécurité alimentaire et économique du ménage. Les éleveurs cherchent des moyens de diminuer leurs vulnérabilités face aux aléas (climatiques, prix fluctuants sur les marchés, insécurité) mais dans leur majorité, ils ne sont pas prêts pour changer radicalement leur mode d'élevage. Les changements, que représente l'élevage intégré aux exploitations avec rationnement journalier, le système *ranching* ou l'élevage laitier en station, par exemple, seront encore minoritaires pendant longtemps (éleveurs fortunés).

Ces dernières décennies soulignent davantage la forte résilience des modes d'élevage pastoraux dans la mesure où la mobilité est sécurisée.

Recommandation 2 : Les actions doivent privilégier l'adaptation des exploitations familiales rurales face aux différents aléas (climatiques, sanitaires, socio politiques, sécuritaires). Des résiliences doivent être accompagnées par les techniques et pratiques innovantes, ou déjà testées, sans pour autant induire un ensemble de changements qui risqueraient de marginaliser davantage la frange ciblée de la société que sont les plus vulnérables.

Renforcer l'adaptation et la résilience des pasteurs pauvres par un accompagnement adéquat	
État	Renforcer la sécurité alimentaire des plus pauvres via l'élevage
DDC	Continuer à accompagner les COFOB naissantes
Ministères	Accentuer les actions en faveur de la résilience et de l'adaptation
Code Rural	Sécuriser l'élevage pour la fluidité des couloirs/aires/servitudes
Consortium	Capitaliser sur les innovations techniques et leur diffusion
Gouvernorats	Renforcer l'équité pour l'accès aux services de base
Conseil régionaux	S'impliquer davantage dans la sécurisation pastorale
Communes	Faire connaître le développement aux populations marginales
Organisations paysannes	Améliorer l'écoute de la base des éleveurs les plus vulnérables
Services techniques	Développer des services de proximité vers les plus vulnérables
Communautés bénéficiaires	S'appuyer sur des pratiques endogènes pour améliorer la résilience

3.3. Mettre l'initiative privée et collective au cœur du processus

Les initiatives locales, d'ordre privées ou collectives, ont été impliquées avec un certain succès par l'accompagnement du PASEL 6 (réussite des AFV, SVPP-AE, femmes leaders, AGR-tontines). La démarche du faire faire (aux communes, aux COFO, aux STD, aux OP) doit être orientée et éventuellement professionnalisée par un cahier des charges et un rapport contractuel qu'attend tout prestataire de service (répartition claire des tâches et responsabilités).

Les collectivités territoriales ne peuvent pas tout assumer, le tissu entrepreneurial et la société civile doivent être soutenus.

De plus, les initiatives doivent traverser la société, notamment autour des relations inter générationnelles et de l'atténuation des dominations à l'encontre des groupes sociaux vulnérables.

Recommandation 3 : Des perspectives encourageantes ont été démontrées par le PASEL. Il y a lieu d'accompagner davantage les initiatives privées (entrepreneur, vétérinaire, auxiliaire, pépiniériste et collecteur de graines, transformateur de produits agricoles). L'effort doit être également dirigé vers des initiatives collectives innovantes (BAB, *habanae*) qui sont facilitées notamment par les NTIC, permettant ainsi d'inclure plus efficacement les jeunes pasteurs dans l'économie nationale et sous régionale.

Accompagner les initiatives privés et associatives et les placer au centre du processus	
État	Favoriser les partenariats entre le public et privés/associations/ONG
DDC	Accompagner les micros entreprises rurales
Ministères	Construire un partenariat entre public et privés viable (moyen terme)
Code Rural	Inclure au besoin l'avis des privés dans les structures
Consortium	Poursuivre la capitalisation sur les SVPP et autres initiatives privés
Gouvernorats	Encourager l'investissement privé dans les régions
Conseil régionaux	Favoriser les initiatives privées (IMF, transformateurs, AGR, etc.)
Communes	Contractualiser une partie des tâches d'investissement
Organisations paysannes	Se rapprocher des privés et renforcer les associations/ONG de base
Services techniques	Inventorier les initiatives et appuyer leur émergence selon demande
Communautés bénéficiaires	Faire connaître les possibilités de partenariat et d'accompagnement

3.4. Nuancer l'approche de la vocation prioritaire des espaces

Les vocations d'usage des ressources naturelles sont multiples pour un même espace. De plus elles peuvent évoluer dans un temps court. La limite technique des aménagements ruraux n'est pas forcément identique à celle de la limite administrative régionale (exemple de la vallée de la Tarka ou du Dallol Bosso).

On rejoint ici l'adéquation entre les schémas d'aménagement fonciers d'ampleur régionale et celle de l'aménagement du territoire nigérien.

Par ailleurs, les schémas d'aménagements fonciers doivent être en cohérence avec des stratégies inter sectorielles comme celle de la sécurité alimentaire (i3N), de l'hydraulique pastorale, etc.

Recommandation 4 : La sécurité alimentaire passe par un usage partagé et complémentaire des ressources qui ne peut se faire que par l'acceptation de plusieurs vocations dans un même espace. C'est en cela que repose le fondement du schéma d'aménagement. Le dialogue social inclusif doit être poursuivi d'une manière volontariste si l'on veut que le processus perdure. L'aide externe doit se cantonner à un travail d'accompagnement et non de substitution des dynamiques endogènes.

Poursuivre et accentuer le dialogue social aux différentes échelles pour l'aménagement foncier	
État	Amener les PTF à s'intégrer dans les SAF et le SAT (territoire)
DDC	Poursuivre les concertations comme les « jeudi du fonciers de Dosso »
Ministères	Rappeler les différentes stratégies inter sectorielles
Code Rural	Prendre en compte les différentes stratégies inter sectorielles au SAF
Consortium	Rédiger des notes mentionnant les méthodologies et les acquis
Gouvernorats	Eclaircir les responsabilités de tutelle pour les SAF
Conseil régionaux	Eclaircir les responsabilités de tutelle pour les SAF
Communes	Diffuser les informations et impliquer les COFOB
Organisations paysannes	S'impliquer davantage sur les concertations locales/régionales
Services techniques	Renforcer les acteurs locaux en matière de planification
Communautés bénéficiaires	Favoriser le dialogue inter usagers des ressources naturelles

3.5. Quelles échelles pour mieux sécuriser le pastoralisme ?

On constate une rupture des aménagements de couloirs dès que l'on s'approche de certaines frontières. De gros efforts ont été faits mais la discontinuité transfrontalière (ou inter régionale) entrave la mobilité de repli lors de périodes déficitaires en pâturage.

Avec l'héritage des différentes phases du PASEL, il semble opportun de se pencher prochainement sur l'appui à des aménagements transfrontaliers décidés en commun.

Une implication des organisations paysannes doit être sollicitée à ce niveau sous la forme de plaidoyer, de même que le rapprochement entre les autorités techniques et politiques de part et d'autre de la frontière et dans les ensembles politiques sous régionaux (CEDEAO, CILSS, UEMOA).

Recommandation 5 : La sécurisation de l'élevage pastoral passe par une meilleure intégration de la mobilité dans la sous région, notamment avec le Nigeria, le Bénin et le Mali pour le Niger-Central-Ouest. Les interventions futures devront privilégier la continuité des déplacements des hommes et de leurs troupeaux. Pour cela, des concertations et des aménagements conjoints sous régionaux doivent être conçus avec l'aide des partenaires techniques et financiers intéressés.

Favoriser des concertations et aménagements sous régionaux (inter étatiques via CEDEAO, etc.)	
État	Favoriser les rapprochements de coopération au niveau sous régional
DDC	Se rapprocher d'autres coopérations : UE avec initiative AGIR
Ministères	Etablir des échanges avec les services au-delà de la frontière
Code Rural	Concevoir une continuité transfrontalière
Consortium	Prouver avec arguments le blocage frontalier et l'insécurité causée
Gouvernorats	Favoriser les échanges inter régions et frontaliers
Conseil régionaux	Favoriser les échanges inter régions et frontaliers
Communes	Favoriser les échanges frontaliers (communes frontalières)
Organisations paysannes	Rencontrer et intégrer les OP « externes » dans les réseaux type RBM
Services techniques	Appuyer le consortium pour monter l'argumentaire
Communautés bénéficiaires	Anticiper l'accueil de troupeaux et de populations migrantes

4. Conclusion

Cette étape d'auto évaluation située à six mois de la clôture du programme PASEL – 6 a permis de recueillir des avis et des appréciations d'acteurs sur les actions développées et leurs effets directs et induits sur une large diversité de la zone d'intervention et de formuler des recommandations pour d'éventuelles perspectives de coopération.

Il se dégage un effort tout à fait remarqué par les acteurs concernant la mise en place aux différents échelons des structures du Code rural. Cette couverture doit d'ailleurs faire l'objet d'une attention toute particulière à l'heure où une évaluation externe des vingt ans du Code rural est menée. En termes d'effets, les avis sont parfois loin des espérances tant le contexte a changé depuis les étapes de conception du programme. En effet, les différents soubresauts, tant climatiques que socio politiques, ou encore sécuritaires (contrecoup de la crise libyenne, puis malienne et nigériane), ont imposé au programme de s'ajuster au mieux. Bien des paramètres prévus en externe concomitant au programme, et censés devant accompagner la dynamique, n'ont pas permis de concrétiser de nombreux micro projets. Les formations dispensées n'ont pas pu se développer, faute de financement causé par l'absence de services financiers offensifs dans les régions cibles. Inévitablement, bien des frustrations apparaissent face à l'absence d'opportunités de financement. Toutefois, la majorité des partenaires et les bénéficiaires saluent le respect d'une certaine continuité dans les activités accompagnées par le PASEL, malgré un contexte difficile.

Concernant la mobilité pastorale, les différents aménagements et les accords sociaux négociés en amont, ont permis de faire baisser les tensions entre les communautés autour des différents usages sur les ressources. Les zones sécurisées pour le pastoralisme se sont étendues, hormis les périphéries frontalières qui, elles, demeurent plus que jamais préoccupantes.

L'effort d'animation autour de la planification régionale et des schémas d'aménagements correspondants ont été l'occasion de développer des outils et des méthodes de concertation spécifiques et pragmatiques. On pense en particulier aux « jeudis du foncier de Dosso », qui réunissent périodiquement les acteurs régionaux pour débattre sur le futur aménagement. L'impulsion des partenaires techniques et financiers, dont le PASEL qui se positionne en avant-garde sur ce sujet, est soutenue. Cette obstination apporte des fruits à l'ouvrage. Toutefois cet activisme ne doit pas engendrer une baisse de responsabilité des acteurs locaux face à la paternité de la dynamique de planification. Le défi apparaît bien de conserver une telle dynamique sans l'aide des différents partenaires externes... C'est tout le débat du développement économique des territoires qui doit forcément s'asseoir sur le partage d'un *projet commun de territoire* avec l'ensemble de ses habitants. Sans cette adhésion populaire, les impôts locaux et l'engagement citoyen ne seront pas au rendez-vous que fixent les techniciens planificateurs aux populations actuelles et surtout à la jeunesse.

5. Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de la mission

Annexe 2 : Bibliographie consultée

Annexe 3 : Guide d'entretien utilisé sur le terrain

Annexe 4 : Calendrier de la mission

Annexe 5 : Outil d'animation utilisé lors des mini ateliers

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées (sur le terrain et ateliers)

5.1. Termes de référence de la mission

TERMES DE REFERENCE

Pour la facilitation d'une auto évaluation par les acteurs du PASEL-6

Contexte et justification :

L'économie du Niger est essentiellement portée par le secteur rural (52% du PIB) lequel est dominé très majoritairement par les apports de l'agriculture familiale. Le secteur rural reste caractérisé par une faible performance des filières agro-sylvo-pastorales et une forte vulnérabilité aux effets des variabilités climatiques.

La production agro-sylvo-pastorale constitue un champ d'action privilégié de la Stratégie de la coopération Suisse au Niger. Le Programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL) a démarré ses activités en 1998. Après 10 ans d'appui accompagnement, le PASEL a obtenu des résultats significatifs, notamment dans le domaine du renforcement des capacités des commissions foncières départementales et des associations pastorales à Dakoro et à Guidan Roudji, et en matière de réduction des conflits entre opérateurs ruraux par la sécurisation des couloirs et aires de transhumance.

La phase 6 du PASEL a pris en compte les leçons tirées des phases précédentes, notamment l'originalité de l'approche participative et de la négociation sociale développée par le PASEL, la nécessité de compléter et d'étendre les capacités des structures du code rural et d'achever le processus de sécurisation des couloirs de passage et aires pastorales et enfin la nécessité d'une meilleure prise en compte des autres aspects par le programme, notamment l'intensification de la production pastorale et agro-pastorale, l'aménagement des aires de pâturage ainsi que la poursuite de l'établissement des capacités locales et régionales durables de sécurisation de la mobilité des pasteurs.

L'hypothèse d'impact est que l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales (amélioration de la disponibilité des fourrages, nouvelles techniques d'élevage, vision pour l'exploitation familiale) et la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles permettent l'augmentation équitable et durable des revenus des ménages de pasteurs et d'agro pasteurs dans les départements concernés.

La présente auto-évaluation assistée, objet de ces présents termes de références, intervient dans un contexte où le Niger s'est doté de nouvelles orientations politiques²² en matière de développement, de sécurité alimentaire et de relance du processus de décentralisation. Se pose alors la question de la place et des rôles des élus locaux (Communes et Conseils régionaux nouvellement installés) et de la société civile pastorale dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces politiques, ainsi que des modalités de leur accompagnement pour être des portes paroles des pasteurs, reconnus par ces derniers et capables d'interpeller les décideurs nationaux pour la définition des choix politiques.

Elle intervient également dans un contexte de crises alimentaires récurrentes, de crise malienne, de persécutions des transhumants dans certains pays d'accueil avec des répercussions sur les dynamiques des

²² Le programme de développement économique et social (PDES 2012-2015) faisant suite à la stratégie de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté (SDRP) et le document stratégie « 3N », qui prend le relais de la stratégie de développement rural.

organisations pastorales. On note par ailleurs que la loi complémentaire du code rural sur le pastoralisme a été adoptée depuis 2010, les décrets d'application de la mise en œuvre de ce code sont entrain d'être pris actuellement par le Gouvernement Nigérien.

Au plan interne, le Buco a revisité sa stratégie de coopération et envisage :

- la construction d'un programme d'appui à la gouvernance locale.
- l'auto évaluation du programme d'appui aux OP.

La cohérence et la complémentarité de ces différents programmes en constituent la toile de fonds.

Objectif de l'auto-évaluation assistée :

Il s'agira à travers cet exercice d'amener les différentes parties prenantes à poser un regard critique sur les différents aspects de la mise en œuvre, apprécier les processus, les rôles des parties prenantes, apprécier les résultats du programme et les principales leçons tirées.

Pour les consultant(e)s, l'objectif est de faciliter le processus d'auto évaluation des parties prenantes du programme d'appui au secteur d'élevage.

Champs d'analyse :

- Etat de mise en œuvre du programme en lien avec les mutations du contexte (avancées, difficultés, perspectives au niveau des acteurs locaux, prise en compte du genre) ;
- Le portage du programme par les communautés, les collectivités territoriales et l'Etat sur l'ensemble des thématiques abordées : comportement des acteurs, respect des engagements pris au démarrage du programme, initiatives prises place et rôle des organisations pastorales, degré d'engagement de l'Etat à travers ses structures nationales et déconcentrées ;
- Les schémas d'aménagement foncier, le plan d'aménagement de la Tarka, la sécurisation et la gestion des espaces pastoraux aménagés : perceptions des acteurs locaux, contours, enjeux ;
- La gouvernance locale des ressources naturelles : prémices de changement, perspectives, vision long terme ;
- L'accès et la gestion durable des services de proximité en élevage par les populations rurales.

Résultats attendus :

Au niveau des autoévaluations :

- Les niveaux de capacitation des différents acteurs sont évalués et un plan d'action à court et moyen terme élaboré pour combler les gaps dans le cadre d'une future intervention (pour la gestion des ressources naturelles et les services de proximité en élevage) ;
- Les changements observés en matière de gouvernance des ressources naturelles sont caractérisés par les parties prenantes ;
- L'état des lieux de l'élaboration des schémas d'aménagement foncier de la zone du projet, du plan d'aménagement de la Tarka et de la sécurisation et la gestion des espaces pastoraux aménagés est clairement analysé par les acteurs en vue d'en tirer des leçons.

Au niveau du facilitateur :

- Les parties prenantes sont acteurs principaux du processus d'autoévaluation : approche participative, représentation effective des différents groupes d'acteurs, confrontation des idées entre groupes d'acteurs, stimulation des débats ;
- Une synthèse cohérente des différentes autoévaluations conduites est disponible.
- Des recommandations sont formulées pour permettre aux acteurs locaux et régionaux le portage du processus et à la DDC de pouvoir continuer son appui financier dans un cadre qui capitalise le savoir des organisations membres du consortium et des orientations du gouvernement nigérien (PDES et l'Initiative 3N).

Produits :

- Le principal produit attendu de cette auto-évaluation en est le rapport. Il ne dépassera pas trente (30) pages et apportera des réponses claires et univoques quant aux résultats attendus tels qu'énoncés plus haut.
- Un atelier de présentation et discussion des conclusions et recommandations avec toutes les parties prenantes à l'issue de l'autoévaluation est tenu à Niamey.

Méthodologie :

Sans préjuger de la démarche qui sera retenue par les consultants, la mission de facilitation de l'autoévaluation aura à faire :

- Une recherche documentaire :
Prendre connaissance de la documentation disponible : Politique de la DDC pour le développement rural ; Lignes directrices de la Division Afrique de l'Ouest 2009-2012 ; Stratégie de Coopération au Niger 2010-2014 ; Documents de base du programme (Entrée en matière, Proposition de crédit, Documents de Programme PASEL phase 6, Rapports périodiques, rapport d'évaluation externes des phases antérieures du programme, Stratégies thématiques, etc.) ; Documents stratégiques du gouvernement du Niger (PDES, Initiative « 3N », etc.), Autres documents des partenaires (études, capitalisations, rapports, etc.) dans le domaine.
- Des entretiens : avec la DDC, les partenaires du programme, les acteurs gouvernementaux concernés, les élus locaux, les agences multilatérales et bilatérales actives dans le domaine au Niger.
- Des visites de terrain : échanges avec les acteurs locaux et visites de réalisations.
- Des Briefing et débriefing : avec le Buco, les acteurs locaux et le consortium en début et fin de mission.
- Un atelier de validation avec les parties prenantes du programme.

Période et durée de la prestation :

La prestation objet des présents TDR couvre une période maximale de 2 mois à compter de la date de signature du contrat. Il est attendu que la prestation s'achève au plus tard fin juillet 2013 sur le terrain y compris la remise du rapport provisoire et que le rapport final soit fourni au plus tard fin août 2013.

Profils des consultants :

Deux consultant(e)s, dont un international et un national seront mandatés pour conduire cette auto évaluation. Ils/elles doivent disposer des compétences suivantes :

- Grande expérience en accompagnement d'un processus d'autoévaluation des projets et programmes avec un diplôme supérieur ou équivalent ;
- Expérience confirmée dans les domaines du pastoralisme et du foncier ;
- Une connaissance de la problématique de développement rural au Niger en général, de l'élevage en particulier et d'une des langues nationales pratiquées dans la zone du projet serait un atout.

Le choix du consultant national (suppléant) relève de la responsabilité du consultant international.

Proposition technique et financière :

Une consultation restreinte est retenue pour sélectionner les consultants. La sélection des consultants et la relecture du rapport provisoire seront faites conjointement par la DDC et le consortium de mise en œuvre.

Sur la base des présents termes de référence, le consultant fera une proposition technique et financière à envoyer avant le 03/06/2013.

La proposition technique comprendra la démonstration de la compréhension des termes de références ainsi qu'une description de la méthodologie que les consultants comptent utiliser pour conduire les étapes du processus d'autoévaluation du programme, avec un calendrier de mise en œuvre.

La proposition financière comprendra, outre les frais des consultants, ceux estimés pour le déroulement du processus, y compris l'atelier de validation (pour mémoire, sera pris en charge par la coopération suisse).

De façon pratique, le rapport provisoire sur lequel les observations seront faites est d'abord envoyé en version électronique. Ces observations sont communiquées au prestataire dans un délai maximum de huit jours. Le prestataire intégrera les observations pertinentes et soumettra le rapport définitif en version soft et hard au plus tard deux semaines après réception des observations.

Les offres techniques et financières ainsi que les rapports provisoire et final seront envoyées aux adresses suivantes : boureima.adamou@sdsc.net et s.pil@vsf-belgium.org

5.2. Bibliographie consultée

Djariri Badamassi, Tietiambou Fanta Reine, 2011, *Etude sur les filières porteuses dans la zone d'intervention du Pasel*, 50 p. + annexes

Garba Mohamadou Lawane, 2012, *Rapport étude diagnostique sur la mise en place d'un système efficace d'information des Transhumants*, PASEL, 20 p. + annexe.

Garba Aboubakar et Maidadji Aissata, *Etude sur le genre et environnement associatif en milieu pastoral et agro-pastoral dans la zone d'intervention du Pasel*, Pasel, 56 p.

PASEL 6, 2009, *Offre technique, Mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage : PASEL 6*, Niamey, 22/12/2009, 20 p.

PASEL, *Boite à Outils Genre et Développement, Classeur d'outils pédagogiques*, 26 p.

PASEL, 2011, *Plan d'opération*, 16 p.

PASEL, 2012, *Rapport d'activités année 1*, 35 p. + annexe.

PASEL, 2012, *Mission d'études en vue de la réhabilitation/réalisation de puits cimentés pastoraux dans les départements de Dosso, Dogondoutchi, Tibiri, Gaya, Loga, Fillingué et Abala*, Rapport technique final, mai 2012, 15 p.

PASEL, 2013, *Rapport d'activités année 2*, 39 p. + annexe.

PASEL, 2013, *Rapport de suivi du Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage (PASEL)*, 7 p. + annexe.

SNV, *Différenciation de l'approche Genre et Développement avec les autres stratégies*, 26 p.

5.3. Guide d'entretien utilisé sur le terrain

Il faut arriver à une analyse de la chaîne des effets : Démarche/activités ---) résultat atteint ----) utilisation des appuis reçus par les bénéficiaires ----) effets changements directement en lien avec les appuis reçus ----) impacts changements plus globaux, non exclusivement attribuable aux activités du projet.

Base d'une ébauche de questionnements dans les mini ateliers

Constats & analyse de l'objectif 1 : sécurisation pastorale

OS 1 : « Les conditions de sécurisation durable de la mobilité des pasteurs nomades et transhumants dans les trois régions partenaires du programme sont renforcées et soutiennent la poursuite et consolidation du balisage des couloirs de passage, des enclaves pastorales et des aires de pâturage ainsi que la prévention et gestion des conflits ».

R 1.1. « La mise en place des structures du Code rural dans les départements concernés est complétée et ces structures sont capables d'assurer la poursuite de la matérialisation et du balisage des couloirs de passage, des enclaves pastorales et des aires de pâturage en s'inspirant de la méthodologie développée par le PASEL ».

Quelles ont été les activités qui ont été conduites par le PASEL pour atteindre ces résultats ?

Qui a bénéficié de ces actions/activités/prestations du PASEL ?

Connaissez-vous les structures du Code rural ?

Comment cela marche et à quel niveau (commune, base) ?

Quel est le but du Code rural ?

Quel est le lien entre le PASEL et les structures du Code rural au niveau ces communes et de la base ?

Qu'ont apporté les structures du Code rural dans les villages et dans les communes ?

Est-ce que les structures du Code rural sont viables et durables (fonctionnalité) ?

R 1.2. « L'accès aux ressources pastorales des zones concernées et leur mise en valeur équitable et durable sont améliorées sur l'ensemble de la zone d'action du programme et contribuent à la prévention et à la gestion des conflits ».

Quelles ont été les activités qui ont été conduites par le PASEL pour atteindre ces résultats ?

Qui a bénéficié de ces actions/activités/prestations du PASEL ?

Est-ce qu'il facilite la circulation des animaux et la protection des aires pastorales ?

Est-ce que l'accès à l'eau est plus facile ?

Est-ce que les aires pastorales sont plus respectées ?

Est-ce que le ramassage des pailles se fait en dehors des aires pastorales ?

Est-ce que l'on respecte les balisages ? Depuis quand ? Pourquoi ? Qui ne respecte pas ?

Est-ce que les parcelles cultivées dans les aires ou enclaves ont pu être contenues ? voire supprimées ? Avez-vous des exemples ?

Est-ce que les conflits ont pu baisser depuis quelques années ? Pour quelle raison ?

Est-ce que le résultat atteint (accès facilité et mise en valeur des parcours) est durable ?

Constats et analyse de l'objectif 2 : Capacités locales de gestion

OS 2 : « Les conditions d'une intensification de la production par le renforcement durable des capacités locales, départementales et régionales d'aménagement et de gestion des terroirs pastoraux et le soutien à la restauration et à la viabilisation des enclaves pastorales et aires de pâturage en particulier celle de la vallée de la Tarka sont établies ».

R 2.1. « Les communautés pastorales et agro pastorales, notamment les groupes d'hommes et de femmes défavorisés et les collectivités territoriales, renforcent leurs capacités d'analyse, de planification, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la gestion de leurs terroirs ».

Quelles ont été les activités qui ont été conduites par le PASEL pour atteindre ces résultats ?

Qui a bénéficié de ces actions/activités/prestations du PASEL ?

Est-ce que vous comprenez mieux ce qu'il faut faire pour améliorer l'entente entre tous les ruraux ? Ou bien est-ce que la situation se complique de plus en plus ?

Pensez-vous que vous pouvez encore faire quelque chose pour mieux vivre dans votre communauté ?

Est-ce que la tension entre les communautés est en voie de diminution ?

Savez-vous quoi faire lorsqu'un problème survient concernant l'eau, les pâturages ou encore la culture des terres ?

Avez-vous une vision commune pour vos enfants concernant votre communauté et vos ressources naturelles (terres agricoles, jachères, eau, parcours normaux, parcours de réserve, passage des animaux des transhumants) ?

Comment vont évoluer les nombres et l'état des points d'eau dans votre zone de transhumance ?

Est-ce que le résultat atteint (prise en main du développement par les communautés) est durable ?

R 2.2. « La restauration et la viabilisation des enclaves pastorales et des aires de pâturage (vallée de la Tarka et autres aires à vocation agropastorale dégradées) permettent une amélioration de la production animale et une meilleure disponibilité et diversité des ressources fourragères (régénération de la diversité floristique et faunique) et hydriques ».

Quelles ont été les activités qui ont été conduites par le PASEL pour atteindre ces résultats ?

Qui a bénéficié de ces actions/activités/prestations du PASEL ?

Est-ce que les aires et les enclaves pastorales sont protégées et vont réellement servir en cas de crise ?

Comment le parcours a changé ? Quel changement au niveau des arbres et des herbes fourragères ? Est-ce que vous avez vu des diguettes ? Quelle utilité pour l'élevage ?

Est-ce que vous pensez que la brousse est mieux protégée qu'avant ?

Pourquoi la brousse et les parcours seront mieux protégés qu'avant l'arrivée du PASEL ?

Quel est le changement que vous observez sur les parcours depuis quelques années ?

Est-ce que le résultat atteint (restauration et viabilisation des aires) est durable ?

R 2.3. « Les structures du Code rural – sous la direction des collectivités territoriales concernées - élaborent et mettent en œuvre les schémas d'aménagement et de gestion des enclaves pastorales et des aires de pâturage relevant des terroirs pastoraux et agropastoraux, en impliquant activement les hommes et les femmes de toutes les communautés ».

Quelles ont été les activités qui ont été conduites par le PASEL pour atteindre ces résultats ?

Qui a bénéficié de ces actions/activités/prestations du PASEL ?

Qu'est-ce qui est mis en place pour les éleveurs ?

Qu'est ce qui change pour les troupeaux depuis quelques années ?

Citez des exemples de ce qui va mieux et de ce qui va moins bien quand on est avec le troupeau ?

Connaissez-vous votre maire et vos conseillers et les membres des COFO ?

Est-ce que vous avez déjà parlé de l'élevage et de vos difficultés avec lui (eux) ?

Qu'est ce que vous comprenez de leur rôle dans vos affaires et dans vos difficultés d'éleveurs ?

Que peuvent-ils changer ?

Est-ce que le résultat atteint (un SAF compris et fonctionnel) est durable ?

Constats et analyse de l'objectif 3 : Intensification de l'élevage

OS 3 : « L'intensification des productions agro-sylvo-pastorales notamment au long des couloirs de passage dans les départements concernées et dans la vallée de la Tarka est améliorée ».

R 3.1. « Les capacités et pratiques de production animale et végétale des populations rurales et notamment des groupes d'hommes et de femmes défavorisés sont améliorées ».

Quelles ont été les activités qui ont été conduites par le PASEL pour atteindre ces résultats ?

Qui a bénéficié de ces actions/activités/prestations du PASEL ?

Qu'est-ce qui a changé le long des couloirs de passage des animaux ?

Quelle est la situation des plus pauvres éleveurs ? Ont-ils pu commencer à reconstruire un petit troupeau ou bien est-ce que les choses s'aggravent pour eux ?

Est-ce que les agents de l'élevage sont plus présents qu'avant ? Est-ce que vous pouvez avoir de bons médicaments pour les animaux ? Est-ce que l'on est mieux reçu par le service de l'élevage ?

Y-a-t'il des aliments pour le bétail ? A quel prix ou sous quelle condition on peut en acheter ?

Est-ce que ce service vétérinaire va pouvoir durer lorsque le projet PASEL va finir ?

Est-ce que le prix des produits est tout de même abordable pour les éleveurs pauvres ou bien est-ce plus simple d'aller chercher des médicaments sur le marché ?

Est-ce que le résultat atteint (diminution de la vulnérabilité des petits éleveurs) est durable ?

5.4. Calendrier de la mission

30 juin	Voyage Domicile – Paris – Niamey Lecture de la documentation	
01 juill	Présentation et réunion de cadrage Travail avec le comité de suivi (MEL, SPCR, Env.)	Présentation Briefing
02 juill	Entretien avec la DDC et préparation du terrain	Entretiens
03 juill	Voyage Niamey – Dakoro	Entretien
04 juill	Visites individuelle des acteurs : préfet de Bermo Mairie, COFOCOM de Bermo, service Environnement, visite sur le site de fixation des dunes de sables, <i>Focus group</i> avec les femmes ayant participées aux travaux de restauration des sols	Entretien Visites
05 juill	Entretien avec les membres de la COFOB en zone pastorale de Eggo, rencontre avec des éleveurs transhumants dans la vallée de la Tarka, entretien avec la COFODEP de Dakoro, le service de l'Élevage, Service de l'Agriculture	Visites
06 juill	Mini atelier à Dakoro (4 maires : Bader Goula, Azagor, Ajékorya, Bermo, 4 OP, 5 STD (El. Env, GR, agr, Plan), 2 COFO (Bermo, Dakoro), 2 Administrateurs, projet Sarel, 4 chefs (Kornaka, Azagor, Gadabéji, Bermo), 3 femmes leaders, 3 AFV Après midi à Maradi entretien avec SPR et le Conseil régional (SAF), le Coordinateur régional d'AREN Gouvernorat	Mini atelier (20 pers.) Entretiens
07 juill	Entretien avec les membres de la COFOB de Kankaré Kaka, 1AFV, visite d'un couloir international de passage et COFOCOM de Chadakori Visite de la boutique d'intrants de Nakoki, entretien avec un groupe de transhumants dans l'aire balisée de Guidan Bouwèye, visite de l'achat de chèvres au marché de Guidan Roumdji, entretien avec les SP Cofodep, <i>focus group</i> avec des jeunes et femmes usagers de l'aire et du couloir de Dan Madatchi, rencontre avec un groupe de moutonniers venant du Nigeria.	Entretien <i>Focus group</i>
08 juill	Mini atelier à Guidam Roumdji (3 maires : Tibiri, Chadakori, Guidan Roumdji, 5 STD (El. Env, GR, agr, Plan), 1 COFOdep (Guidan Roumdji), 1 Administrateur, 1 OP (AREN dep), 2 chefs (Toda, Guidan Roumdji), 2 prestataires ONG, 3 femmes leaders, 3 AFV Nuit à Maradi	Mini atelier Visites
09 juill	Voyage de Maradi à Doutchi Visite de courtoisie (Préfet + COFODEP) et entretien SP COFO-	Entretien

	DEP	
10 juill	Visite de terrain : boutique d'intrants de Komey, aire de yani + entretien la COFOCOM de Dankassari (balisage, monographie communale, Kiéché <i>focus group</i> sur genre avec un groupe de femmes à Takidawa, Doumégua entretien avec la mairie, Matankari ; entretien avec la COFOCOM, marie, observations sur un couloir international de passage. Nuit à Douthi	Entretien + <i>Focus group</i>
11 juill	Mini atelier à Douthi (4 maires : Dankassari, Kiéché, Douméga, Matankari, 5 STD (El. Env, GR, agr, Plan), 1 COFODEP (Douthi), 1 Administrateur, 1 OP (Aren dep), 2 chefs (Togon peul, Douthi canton), 3 femmes leaders, 3 AFV Nuit à Dosso avec visite de courtoisie (conseil régional) entretien avec le SPR/CR	Atelier
12 juill	Participation à la réunion « jeudi du foncier » Conseil régional, SPR autour du SAF et les partenaires (Lux Dév, PAAPSSP, PA-MED2, etc.) Voyage de Dosso à Filingué et nuit (visite de courtoisie au préfet), entretien avec le préfet d'Abala, le coordonnateur départemental d'Aren	Participation réunion Entretien
13 juill	Visite de terrain à Kourfé centre (aire restaurée de Yani, AGR avec les femmes de Taïba + discussion sur monographies avec acteurs) et commune de Filingué, SVPP zone de Filingué+AE de Bani Kossey Nuit à Filingué	Visite et entretien
14 juill	Visite de quelques banques d'intrants et BC (Kochilan) Entretien le préfet, COFODEP et COFOCOM de Balleyara et retour sur Niamey Voyage du consultant international (Paris – Niamey)	Visite Entretien
15 juill	Travail de synthèse + entretien complémentaires	Interne
16 juill	Travail de synthèse + entretien complémentaires	Interne
17 juill	Débriefing de la mission et préparation atelier	Débriefing terrain
18 juill	Travail de préparation de la restitution de l'atelier de restitution	Interne
19 juill	Atelier de restitution Fin de mission de terrain et retour (nuit à 2h30, le 20 juillet)	Atelier final

5.5. Outil d'animation utilisé lors des mini ateliers

Outils commun de réflexion de l'auto évaluation à renseigner au fur et à mesure de l'animation du mini atelier sur support tableau...

Principaux processus : Les différents sous objectifs et activités correspondantes	<u>Résultats</u> : comparaison de ce qui était prévu avec ce qui a été réalisé	Cause des écarts entre le prévu et le réalisé	Effets sur les <u>partenaires</u> , puis sur les <u>bénéficiaires directs</u> et sur la <u>population</u> (impacts)	<u>Propositions</u> et <u>recommandations</u> formulées
Par exemple : Renforcer l'installation et l'équipement des structures du Code rural sur le terrain (en particulier les COFOB et COFOCOM). Ect.				

5.6. Listes des personnes rencontrées (au terrain et en ateliers)

Liste des personnes rencontrées durant la tournée de terrain

Nom Prénom	Structure
Hassan Idrissa	Préfet de Bermo
Ibrahim Souley	SG préfecture de Bermo
Issaka Kadamé	Directeur de l'environnement Bermo
Malam Oumarou	Maire de Bermo
Yahaha Mado	SP Cofocom
Mariama Mado	Conseillère élue et membre Cofocom de Bermo
Baggo Oumarou	Représentant chef de groupement de Bermo
Aboubacar Jolli	Premier vice maire de Bermo
Hadiza Oumarou	Femme bénéficiaires des AGR
Abou maidagi	Femme bénéficiaires des AGR
Dounari Maigari	Femme bénéficiaires des AGR
Binguel Aboubacar	Femme bénéficiaires des AGR
Abbaye Odji	Ardo de Eggo
Jamari Bi Bidi	Président Cofob de Eggo et BAB
Walijo Bi karfi	Membre Cofob Eggo et BAB
Daouwa Agolla	Membre Cofob Eggo et BAB
Maigari Bi Riskoua	Membre Cofob Eggo et BAB
Gallo Bi Amadou	Membre Cofob Eggo et BAB
Maman Moussa	Directeur élevage Dakoro
Ajharou	Directeur du développement agricole
	SG préfecture de Dakoro
Maazou Amadou	Directeur Génie rural
Mme Ousmane Amina	GR
Ibrahim dan gali	GR
	SP Cofodep de Dakoro
Aboubacar sadikou	Transhumant
Sani Abdou	Transhumant
Ahmidan laouali	Transhumant
Tchima Mahamane	Transhumante
Mariama Kouré	Transhumante
Ado saley	AFV Kankaré Kaka
Souley kaka	Cofob Kankaré Kaka chef de village
Jigo kaka	Président Cofob Kankaré kaka
Mallam dan Dijé	Membre Cofob Kankaré kaka
Salaou Pumarou	Membre Cofob Kankaré kaka
Yahouza Alhassane	Membre Cofob Kankaré kaka
Adamou Abdou	Président Coges Boutique d'intrants Nakoki
Chipkaou Kokari	Membre Coges Boutique d'intrants Nakoki
Garso Dengui	Transhumant aire de Dan Bowèye
Souley	Transhumant aire de Dan Bowèye
Bello	Transhumant aire de Dan Bowèye
Boulhou Kourou	Usager de l'aire de Dan Madatchi
Amadou Oumarou	Usager de l'aire de Dan Madatchi
Chaibou mahamadou	Agriculteur usager de l'aire de Dan Madatchi
Mahamane Ibrahim	Agriculteur usager de l'aire de Dan Madatchi
Samou Adamou	Agriculteur usager de l'aire de Dan Madatchi
Aicha Ibrahim	Agriculteur usager de l'aire de Dan Madatchi
Sareye Abdou	Agriculteur usager de l'aire de Dan Madatchi
Jamila Ibrahim	Agriculteur usager de l'aire de Dan Madatchi

Abdou kaka	Membre Cofob de dan Maidatchi
Yaou hassane	Membre Cofob de dan Maidatchi
Tounaou Aboubacar	Membre Cofob de dan Maidatchi
Koumou miko	Membre Cofob de dan Maidatchi
Oussené Miko	Membre Cofob de dan Maidatchi
Ango saley	SG Conseil régional de Maradi
Mamam Siradji Moussa	Premier vice président du conseil régional de Maradi
Moussa Ibrahim	SG Gouvernorat de Maradi
Hassane Backa	Coordonnateur régional AREN Maradi
Yahaya dans Djimo	SP Cofocom de Chadakori
Abara Maimouna	Conseillère membre Cofocom de Chadakori
Yahaya magagi	Représentant chefferie Chadakori
Jadi bako	Membre Cofocom de Chadakori
Ardo	Chef de tribu de Komey
Andi gagara	SP Cofocom
Assimi Abarchi	Maire de Dankassari
Hachimou Salifou	Membre Cofocom
Sofiyane daouda	Membre Cofocom
Issoufou Seydou	SG/ SP Cofocom de Matankari
Majé Maikaka	Maire de Matankari
Elhaji sanda maizama	Vice maire de Matankari
Rhissa Mahamadou	Préfet de Douthi
Saadou Moussa	Cavet Douthi
Madébé Haoua	Maire de Kéchié
Oumarou Chérif	Maire de Douméga
Oumarou Boubacar	1 ^{er} vice président conseil régional de Dosso
Rigo	PAMED Dosso
Hadiza Sidi	Femmes bénéficiaires des chèvres à Takidawa
Hawèye Abdou	Femmes bénéficiaires des chèvres à Takidawa
Zara moussa	Femmes bénéficiaires des chèvres à Takidawa
Agouda Mogueza	Coordonnateur AREN Filingué
Atahirou Abeye	AFV Ibakan Filingué
Elhaji Issa Beidou	AFV Chikal Filingué
Lieutenant Maiga Djamballa	Préfet de Abala
	Préfet de Filingué
Idrissa hassimi	Gardien périmètre restauré de Yani (Taiba)
Aissa Zary	Femme bénéficiaires des AGR Taiba
Lamoutou Djibirine	Femme bénéficiaires des AGR Taiba
Fati Illiassou	Femme bénéficiaires des AGR Taiba
Amsatou Souley	Femme bénéficiaires des AGR Taiba
Moussa Mamoudou	Président boutique d'intrants Taiba
Roufai Amadou	Usagers aire de Yani
Saadou Moumouni	Usagers aire de Yani
Amadou Hassan	Usagers aire de Yani
Abass Abdou	Usagers aire de Yani
Oumarou Alio	Usagers aire de Yani
Boubé Djibo	Usagers aire de Yani
Moctar Seyni	Maire de Balayara
Maidoka Aboubacar	Préfet de Filingué
Kadri Yacouba	Préfet de Balaya
Dr Soumaila Abdourhamane	SVPP Filingué
Elhaji Adamou Bawa	Cofodep Filingué

Liste des participants des trois mini ateliers de Dakoro, Guidan Roumdji et Douthi

Nom prénom	Structure
Djangnou Garba Aliou	Groupe Peul Toda
Mamane Sabiou Koso	Chef de canton Guidan Roumdji
Mne Abara Mariama Ali	Conseillère Chadakai

Bouga Ibrahim	Animatrice G.R
Nouhou Salaou	SP Cofodep Guidan Roundji
Issoufou Ladan	Tibirie Mairie
Yahaya Danjima	Chadakai Maire
Gonda Koda	AFV
Maman Sani Sidi	DDE LOU
Boubacar Hamani	DDEL GR
Abdoulaye Adamari	PDT AREW GR
Oumarou Aboubacar	ONG AVD
Hauwa Abdou	AFV
Nouhou Maman	DAP AF DC
DJ ibo Seyni	DDE G R
Maman Sani	DDE LCD Stagiaire
Failatou Mamoudou	DDE LCD Stagiaire
Rakir Moussa	Conseillère
Ousmane Dan Bouga	Maire Adjoint
Oumarou A Hamidou	Gémie Rural
Tchima Assada	Dakoro A Ain
Maria Nauttau	Guidan Moussa
Aminatou Agali	Représentante femme
Oumou Bermo	Représentante femme
Moankanfat Moudo	Aren Bermo
Alkassoum Djadah	Maire Azagor
Abdou Namaka	Maire AjéKoria
Abdou Abarchi	DAE Dakoro
Abdoul Salam Anna	Animatrice
Salifou Ibrahim	Animateur Pasel
Malam Oumarou	Maire Bermo
Boubacar Kinni	Représentant Chef Gadabeji
Illme Hedi Moulou	Représentant Chef Azagor
Bango Oumarou	Représentant Chef Bermo
Ibrahim Ari	DDP AT DC
Maman Bachir Moudi	RAP DDE
Issa Sakola	Maire B Goula
Abdoulaye Hassan	CAPONG
Ibrahim Tahiola Aichatou	SAREL
Mne Abdou Aichatou	Femme leadeur
Saminou Elh Dando	RADO ALAB
Gallo Bodaza	SPRICK
Ousseini Couger	Préfet Dakoro
Hassan Idrissa	Préfet Bermo
Rhissa Mahamoudou	Préfet de Doutchi
Assimou Abarchi	Maire de Dan Kassari
Oumar Albachir	DDE Doutchi
Alou Mamane	Aren Doutchi
Saoudatou Salaou	ENV Doutchi
Mme Hadali Haoua	Maire de Kiéché
Aminatou Aliou	AFV Doutchi
Akourki Dogo	AFV Doutchi
Oumarou Chérif	Maire de Douméga
Mamane Fati	DDP/DS Doutchi
Mamane oumarou	Représentant chef de groupement de Togon
Anakarbo Ousmane	Représentant chef de canton de Doutchi
Ibrahim Aboubacar	DDA Doutchi
Maigochi Alha	Cofodep Guidan Roundji
Kambari Oro	Femme leader Doutchi
Majé maikaba	Maire de Matnakari
Sao mainassara	Femme leader
Ai Abdou	AFV Doutchi
